

Axe de recherche :
Stratégies de renouvellement urbain

Mémoire de Master Recherche

**Impact du relogement sur la vie
quotidienne des habitants des bidonvilles relogés .**

Cas d'étude : Kourifa – El Harrach

Présenté par :

- MANSOURI Loubna

Encadré par :

- Mme SAIDAISSA Kahina
- Mme CHABOU Meriem

Devant le jury :

Président du jury:

- Mr BELKAHLA Abdelbaki .

Membres du jury :

- Mme ZOUAOUI Amira
- Mme FOUKROUN Madina
- Mme ACHAIBOU Souad

Mars 2018

Dédicaces

A Mes chers parents, pour tous leurs sacrifices, leur amour, leur tendresse, leur soutien et leurs prières tout au long de mes études,

A mes chères sœurs pour leurs encouragements permanents, et leur soutien moral,

A mon cher frère, pour son appui et son encouragement,

A toute ma famille pour leur soutien tout au long de mon parcours universitaire,

Que ce travail soit l'accomplissement de vos vœux tant allégués, et le fruit de votre soutien

Infaisible,

Merci d'être toujours là pour moi.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Dieu le tout puissant et miséricordieux, qui m'a donné la force et la patience d'accomplir ce modeste travail.

En second lieu, nous tenons à remercier mes encadreurs Mme SAID AISSA .K et Mme CHABOU .M , leurs précieux conseils et leurs aides durant toute la période du travail.

Mes vifs remerciements vont également aux membres du jury pour l'intérêt qu'ils ont porté à notre recherche en acceptant d'examiner notre travail Et de l'enrichir par leurs propositions. Enfin, je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Résumé

Ce mémoire de recherche questionne les différents impacts du relogement sur les populations des quartiers précaires, aussi appelés, bidonvilles.

Une recherche initiale traite les concepts et notions de base nécessaire à la compréhension du sujet et de son contexte, suivie par une étude marocaine d'évaluation des actions d'éradication des bidonvilles dans leur programme de villes sans bidonvilles PVSB.

Ensuite, nous abordons le cas de l'Algérie avec une chronologie historique de l'apparition du phénomène jusqu'aux nos jours.

En appuyant sur les enquêtes sur terrain, nous allons connaître de près l'impact du relogement sur les habitants d'ex-bidonvilles d'Alger.

Abstract

This research paper questions the different impacts of relocation on the populations of precarious neighborhoods, also called slums.

An initial research deals with the basic concepts and concepts necessary for the understanding of the subject and its context, followed by a Moroccan study evaluating slum eradication actions in their program of cities without slums PVSB.

Then we discuss the case of Algeria with a historical chronology of the appearance of the phenomenon to the present day.

By pressing on the field surveys, we will know closely the impact of the relocation on the inhabitants of ex-slums of Algiers.

Sommaire :

Dédicaces	
Remerciements	
Résumé	
Abstract	
Chapitre Introductif	
Introduction	09
1- Problématique	10
2- Objectifs	12
3- Démarches méthodologiques	12
Chapitre I: Définition de l'habitat précaire	
Introduction	14
1- Définitions	14
2- Types des quartiers précaires	18
3- Types d'interventions sur l'habitat précaire	23
Conclusion	26
Chapitre II : Programme Villes Sans Bidonvilles du Maroc	
Introduction	27
1- Le programme	28
2- Modes d'intervention	29
3- Etude d'impact	29
4- Résultat d'enquête	30
Conclusion	35
Chapitre III : Cas de l'Algérie	
Introduction	36
1- Aperçue historique	36
2- Eradication de l'habitat précaire en Algérie	40
3- Formes de résorption des quartiers précaires en Algérie	47
Conclusion	50
Chapitre IV : Cas d'étude -La cité verte de Kourifa , El Harrach	
Introduction	51
1- Situation géographique	51
2- Données quantitatives et qualitatives	56
3- Diagnostic socio-spatial	61
Conclusion générale	69
Annexes	71
Bibliographie	76

Chapitre introductif :

Introduction

1. Problématique
2. Objectifs
3. Démarche méthodologique

Introduction :

La croissance urbaine accélérée et l'étalement incontrôlé des villes dans le monde entier ont induit l'apparition de plusieurs formes d'habitat précaire avec des niveaux d'insalubrité différents.

Selon le rapport de l'ONU, 78,2% de la population des villes des pays en voie de développement habitent dans des bidonvilles, c'est-à-dire l'équivalent d'un tiers mondialement, ainsi dans le même rapport, 85% des propriétés sont construites illégalement dans les agglomérations urbaines des pays du tiers-monde¹.

Cette propagation globale a attiré l'attention de plusieurs acteurs notamment les architectes, urbanistes, sociologues, économistes et géographes pour essayer de cerner et comprendre ce phénomène principalement social.

Cependant, le processus suivi pour analyser ces groupements humains est caractérisé par une certaine complexité. Cette dernière est causée par plusieurs facteurs sociaux, économiques, culturels, politiques...

A une échelle plus réduite, ce phénomène a connu une forte présence dans les zones marginalisées des villes méditerranéennes au XIXème siècle avec une forme d'habitat dominante qui est le bidonville. Mais, ce phénomène a affecté la rive sud plus que la rive nord. Ses effets se manifestent dans la discrimination sociale et éthique et l'incapacité des pouvoirs publiques de contrôler la croissance et la propagation des bidonvilles.

Le logement décent est un droit pour tous les citoyens, en répondant aux principales fonctions, comme les définit Robert Leroux : « La protection de l'individu contre les intempéries, protection contre des agressions et offrir une certaine intimité contre les indiscrets. »².

L'Algérie fait partie des pays affectés par ce phénomène depuis les années 50 et pour comprendre son apparition dans notre pays, il faut remonter aux causes qui ont provoqué son apparition.

¹, M. DAVIS. (2005). La planète bidonville : involution urbaine et prolétariat informel. Mouvements, no 39-40,(3), 9-24. doi:10.3917/mouv.039.0009.

² R. LEROUX : Ecologie Humaine – Sciences de l'habitat - éd .Eyrolles- 1963 - p.25 -

De ce fait, la révolution industrielle représente la période la plus marquante dans l'histoire des bidonvilles. Ces derniers ont été la forme d'habitation la plus courante pour héberger la grande masse de main d'œuvre exploitée dans les grandes villes industrielles, surtout dans la période des deux guerres mondiales.

Ce qui caractérise ces groupements d'habitations précaires est l'insalubrité qui a causé la propagation des épidémies, telle que le choléra à Paris³.

Depuis, les pouvoirs publics ne cessaient de vouloir contrôler ce phénomène en lançant la construction massive des logements de tous types et en supprimant par la suite les baraques insalubres.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les opérations de résorption de l'habitat précaire en Algérie. Depuis la prise en conscience de la présence forte de ce phénomène dans les grandes villes algériennes et plus spécialement à la capitale Alger, la production des logements, majoritairement sociaux, continue sans cesse pour satisfaire les besoins des habitants les plus démunis, d'une part. Et d'autre part, pour améliorer l'image des grandes villes altérées par les baraques implantées dans ses périphéries.

L'action la plus pratiquée pour s'en débarrasser est le relogement des habitants dans de nouvelles cités construites dans la plupart des cas dans des zones éloignées des sites de résidence d'origine. D'ailleurs, c'est le plus courant à Alger avec le programme d'éradication de l'habitat précaire.,

1. Problématique :

La particularité des implantations illicites est leurs emplacements autour des grandes villes où il y a le plus de chance d'emplois. Alger s'inscrit dans cette logique étant la capitale du pays, elle est la plus affectée par ce problème.

Cette ville a connu une immigration massive des populations venant de tout le territoire national, surtout durant et après la colonisation.

Notre cas d'étude se porte sur la cité verte de Kourifa , appartenant à la commune d'El Harrach de la Wilaya d'Alger.

³ Y.GASTAUT, *Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses*, Cahiers de la Méditerranée, vol. 69 Etre marginal en Méditerranée (XVIème - XXIème siècles),

Cette cité a été construite pour héberger les habitants des bidonvilles détruits d'Alger. Elle était construite dans un terrain en périphérie de la commune d'El-Harrach, difficile d'accès du fait de l'absence d'un réseau viaire.

De plus, la particularité de cette cité est l'hébergement de plusieurs groupements venant des sites d'origines différentes induisant des pratiques sociales et culturelles différentes. Les problèmes majeurs sont d'ordre social culturel.

En Europe , en prenant le cas de la France, l'immigration de plusieurs habitants de nationalités différentes et surtout maghrébine, était la cause principale de dispersion des taudis à travers le pays et plus particulièrement dans la période des deux guerres et plus particulièrement dans celle de la révolution algérienne contre le colonialisme français.

De plus, le Maghreb et, plus particulièrement le Maroc, était parmi les pays les plus affectés par ce problèmes d'où la nomination « bidonville » a trouvé son origine. C'est pourquoi, le gouvernement marocain a lancé le programme des villes sans bidonvilles qui a pour objectif la suppression des habitats indignes des villes marocaines et améliorer l'image du pays.

Concernant l'Algérie, les quartiers précaires sont plus présents dans la capitale d'Alger à cause de la concentration des organismes administratifs et économiques du pays et la possibilité d'être employé est plus présente. De ce fait, l'état algérien devrait agir pour lutter contre la propagation de ce phénomène et pour offrir un habitat décent aux citoyens.

Donc, le programme d'éradication d'habitat précaire a été lancé pour en sortir de cette situation.

Notre cas d'étude, qui est la cité de relogement de Kouria d'El Harrach, s'inscrit dans ce programme.

Cette recherche vise à connaître les impacts de ces opérations sur la vie des citoyens relogés , qui ont souffert des conditions de vie insalubre .

De plus, avant le relogement, la préoccupation majeur des habitants était d'ordre sécuritaire .Ces habitants voulaient un logement solides qui les protègent des dangers extérieurs. Un besoin primaire et un droit de tous êtres humains sur terre.

Après avoir répondu à ce besoin par la production des logements par l'état, de nouveaux problèmes sont apparus. C'est pourquoi cette étude cherche à connaître ces derniers pour donner une vue globale et pour offrir de meilleurs solutions pour l'avenir.

Ce travail se veut une recherche théorique et empirique qui porte sur l'évaluation d'impact d'opération de relogement des habitants des bidonvilles d'Alger en se posant les questions suivantes :

- **Quel est l'impact du relogement sur la vie quotidienne des relogés ? autrement dit :**
 - dans le cas d'une cité qui regroupe des groupes sociaux venant de origines sociale et spatiales comme la cité de Kourifa ;**
 - o **Comment se fait l'adaptation dans le nouveaux lieu ? Gardent-ils un attachement aux lieux de résidence d'origine ? Comment se nouent les relations entre les nouveaux voisins.**
 - o **Quelles sont leurs difficultés et comment s'arrangent-ils pour surmonter ces difficultés ?**
 - o **Y'a-t-il un accompagnement de la part des autorités ?**

2. Objectifs :

Cette recherche vise à atteindre les objectifs suivants :

- Identifier les impacts du relogement sur les conditions de vie des habitants à différents aspects : sociaux, économiques, culturels,...
- Comprendre comment les habitants s'approprient-ils leurs nouveaux espaces de vie.
- Identifier les contraintes ou difficultés que rencontrent les relogés et leurs initiatives pour solutionner ces problèmes.

L'intérêt du sujet :

Les quartiers précaires, avec ses formes diverses, sont devenus un phénomène mondial qui a touché tous les pays du globe peu importe leurs niveaux de développement économique y compris l'Algérie .

La capitale algérienne représente la plus affectée par ce phénomène qui trouve ses origines depuis une centaine d'années⁴ dont les mesures d'éradication ont été déclenchée et les opérations de relogement et déplacements ont été effectuées.

3. Démarche méthodologique :

⁴ R.SIDI BOUMEDIENNE , (2016), Bétonvilles cintre bidonvilles, cents ans de bidonvilles à Alger , APIC éditions , 314p.

Notre démarche pour atteindre nos objectifs se structure en quatre chapitres :

La première partie consiste en une revue de littérature composée de quatre chapitres. Dans le premier chapitre, seront traités les concepts et notions de base nécessaires à la compréhension du contexte général de l'étude et liés spécialement aux quartiers précaires, en les définissant en premier lieu, en les classifiant par types en second lieu et enfin en expliquant les interventions possibles. A ce dernier point, le relogement va être abordé en étant l'action utilisée dans notre cas d'étude.

Dans le deuxième chapitre, l'exemple du Maroc va être abordé. Le cas marocain nous intéresse dans la mesure où le Maroc se caractérise par le Programme de Villes Sans Bidonvilles. En fait c'est le pays maghrébin le plus affecté par ce phénomène d'où l'appellation se trouvait son origine. D'ailleurs, plusieurs études ont été faites sur l'impact des opérations d'éradication des quartiers illicites dont une sera détaillée dans ce chapitre. L'objectif d'aborder cet exemple est de tirer de plus d'information sur l'impact social du relogement sur la vie sociale de ses habitants.

Ensuite, Dans le troisième chapitre, sera abordé le cas de l'Algérie en s'intéressant premièrement aux origines historiques de l'apparition du phénomène et deuxièmement au processus d'éradication en abordant dans ce contexte le relogement. Enfin, dans le dernier chapitre, sera traité le cas d'étude de la cité verte de Kourifa.

Chapitre 1 : Définitions de l'habitat précaire

Introduction

Ce premier chapitre représente une revue de littérature concernant les quartiers précaires. En premier lieu, nous allons définir les concepts clés du sujet, à savoir la toponymie du terme clé « le bidonville » suivi par la définition de la précarité qui est liée aux quartiers cibles de l'étude. En second lieu, nous allons diviser les quartiers précaires en quatre types et définir les caractéristiques de chacun pour pouvoir par la suite se situer par rapport à notre cas d'étude. Et finalement, nous allons expliquer les types des interventions pratiquées selon le type et l'état des quartiers.

1. Définitions

Le terme « bidonville » est apparu en 1953 en France en décrivant les quartiers précaires de Casablanca dont les maisons construites par les travailleurs pauvres immigrés en ville. Ensuite, Ce même terme est devenu l'appellation attribuée aux ensembles d'habitations construites en matériaux de récupération. Au 19^{eme} siècle en Angleterre, les taudis des quartiers ouvriers s'appelaient le *slum*⁵.

Mais en 2002, l'ONU-Habitat a introduit la définition officielle :

« Un bidonville est une zone d'habitation contigüe où les habitants sont dotés de logements et de services de base insuffisants. Le bidonville ou taudis n'est souvent pas reconnu ou pris en compte par les autorités comme une partie intégrante et équivalente de la ville ». Il se caractérise par quatre composantes principales :

- un accès insuffisant à l'eau ;
- un accès insuffisant à l'assainissement et autres infrastructures de base ;
- une qualité de la structure du logement insuffisante ;
- un surpeuplement.

⁵ Agence Française de Développement (novembre 2014), Intégrer les quartiers précaires aux villes : le défi de demain, Question De Développement Synthèse des études et recherches de l'AFD, Ferrari / elm ,p6.

En raison de l'absence d'indicateurs de mesure jugés fiables, une cinquième composante, « la sécurité de la tenure », a été finalement retirée de cette définition adoptée par le comité d'experts réunis à Nairobi en novembre 2002 sur le thème « Définir les Bidonvilles et la Sécurité de la Tenure »⁶.

Cette définition décrit les quartiers à haute précarité sans distinguer les autres quartiers dits informels, populaires, illégaux ou sous-équipés.

Les constructeurs de ces quartiers s'adaptent aux contraintes du site avec les sources et matériaux locaux limités. Cela témoigne une certaine ingéniosité de construction dans telles conditions.

Ces habitants sont souvent classés à haut niveau de pauvreté mais ce n'est pas toujours le cas, ces quartiers peuvent abriter des ménages à classe moyenne qui ne sont pas capables de procurer un logement digne à cause des prix chers du foncier.

a. Définition de la précarité :

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives⁷.

Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de ré-assumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible. »⁸.

La pauvreté est souvent associée à la précarité mais les deux phénomènes ne se présentent pas forcément d'une manière simultanée dans une société. De ce fait, une distinction de signification entre les deux termes doit être faite.

⁶ Ibid.

⁷ J.WRESINSKI. Grande pauvreté et précarité économique et sociale. Paris, Journal Officiel, 1987, p 14.

⁸ Ibid .

La pauvreté se caractérise plus par son objectivité, c'est une donnée quantitative, « mesurable et mesurée »⁹, tandis que la précarité, c'est un sentiment d'insécurité subjectif qui ne dépend pas des données économiques, c'était le cas aussi du paupérisme.

Serge Paugam a divisé la pauvreté en trois formes : traditionnelle, marginale et disqualifiante. Il a ajouté les travailleurs pauvres et les travailleurs précaires dans la dernière forme de la pauvreté. Les travailleurs précaires risquent de perdre leur emploi alors il vise la précarité de l'emploi. On distingue deux situations des travailleurs, ceux qui souffrent de la peur de devenir inemployés et ceux qui sont déjà sans emploi et qui ont peur de devenir inemployables¹⁰.

Les transformations de la société industrielles se manifestaient par la précarité. Elle devient plus large quand la pauvreté se présente. De plus, cette dernière quand elle se présente dans un milieu urbain, elle devient paupérisme qui définit l'incapacité des pauvres de satisfaire leurs besoins nouveaux dans une société nouvelle.

La place de l'individu dans la société industrielle n'est plus stable. Il peut chuter socialement en tout moment. Et ce risque s'accroît avec la modernisation ainsi que l'insécurité.

Frederic Leplay associe le paupérisme à la protection sociale en considérant l'absence de cette dernière est ce qui caractérise le premier. L'individu dans cette situation est détaché de la famille, vulnérable à l'insécurité et à l'écrasement social.

De ce fait, quand l'individu est privé et exclu socialement, il est précaire. S'il est pauvre aussi, alors il est considéré pauvre et précaire. Cette situation est aggravée par le sentiment d'inutilité et d'inexistence, ce sont des individus seuls.

La précarité a créé une société sélective par classe économique. Pour les pauvres peu ou pas qualifiés, le chômage est un risque potentiel présent à tout moment. Les classes moyennes se rassurent en possédant les diplômes mais le fantôme du chômage est toujours présent, moins fréquent mais présent.

Alors, la précarité est un phénomène qui peut toucher toutes les personnes de toute classe sociale dans la société industrielle moderne tandis que la pauvreté caractérisait la société traditionnelle.

⁹ P.REGIS, « Qu'est-ce que la précarité ? », Socio [En ligne], 2 | 2013, mis en ligne le 15 avril 2014, consulté juillet 2017. URL : <http://socio.revues.org/511> ; DOI : 10.4000/socio.511

¹⁰ P.REGIS, « Qu'est-ce que la précarité ? », Socio [En ligne], 2 | 2013, mis en ligne le 15 avril 2014, consulté juillet 2017. URL : <http://socio.revues.org/511> ; DOI : 10.4000/socio.511.

La modernité a produit, de plus de la précarité, l'individualisme. L'homme moderne est par sa modernité, devenu précaire par nature. De ce fait, tous les individus sont des précaires. Le travail est la pièce maîtresse qui divise les individus entre société traditionnelle communautaire et société industrielle d'individualisme et la stabilité de l'emploi détermine si l'homme est précaire ou non.

Peu d'études, voire inexistante, ont été menées pour analyser la pauvreté urbaine en Algérie et cela est dû peut être à la mise en écart d'un tel enjeu. Par contre, les recherches sur la pauvreté rurales ont apparu dans les années 90 dans la période des changements économiques dans le but de comprendre la nouvelle pauvreté résultante ainsi que le processus d'appauvrissement. La ville est le lieu de manifestation de la pauvreté urbaine et elle est clairement apparente et concentrée dans les bidonvilles.¹¹

A titre d'exemple, le revenu faible est le critère principal choisi par les auteurs en Asie pour désigner la population pauvre. D'autres, comme Mier¹², considèrent que celui qui ne peut pas accéder à un logement ou un terrain dans le marché formel à cause du prix élevé, est classé en tant que pauvre.

Ces quartiers sont considérés comme informels à cause de l'inégalité non contrôlée par l'état. Ni le logement ni l'emploi sont garantis une fois les migrants s'installent dans ces quartiers. Ils vivent une période temporaire, avec risque de persister, avec les activités informelles sur place dans les logements provisoires. De plus, les habitants encouragent la banalisation avec laquelle ces quartiers sont vus par l'utilisation des mêmes termes utilisés par les médias et les autorités.

Le terme bidonville est une des appellations attribuées à ces espaces. Ce terme exprime le refus des migrants par les habitants originaires ainsi que leur apathie et discrimination. De plus, c'est un langage urbain qui désigne les quartiers défavorisés indésirables de la ville. Et ce qui rend la situation plus discriminatrice est le fait que les habitants de ces quartiers se définissent par ce terme.

Ce rejet est expliqué par le pré-jugement des précarisés. Ces derniers sont préalablement vus comme des villageois analphabètes, inemployés, pauvres et insalubres étrangers de la ville.

¹¹Régis Pierret, 2013 « Qu'est-ce que la précarité ? », Socio [En ligne], 2 | 2013, mis en ligne le 15 avril 2014, consulté juillet 2017. URL : <http://socio.revues.org/511> ; DOI : 10.4000/socio.511

¹²Ibid.

De ce fait, le manque d'hygiène, la pauvreté et le mauvais état des habitations de ces quartiers leur accordent le caractère précaire. Par conséquent, la désorganisation sociale s'est imposée.

En dépit de ces conditions difficiles, Bairoch P en 1985, disait que les quartiers précaires montrent une ingéniosité d'adaptation de ses occupants. Ensuite, Auslan.P en 1986, partage la même idée en rajoutant que les pauvres sont meilleurs dans la construction et l'aménagement de villes des pays sous-développées¹³.

Les habitants de ces quartiers sont soumis à leurs faibles revenus qui déterminent la qualité de leurs logements sans oublier de dire que ce secteur informel d'emplois se caractérise par des salaires irréguliers et faibles.

Sur le plan économique national des pays qui en souffrent de ce phénomène, cette forme d'urbanisation incontrôlée a des conséquences sociales et économiques importantes telle que la propagation extensive des quartiers précaires autour des villes d'une manière difficile à gérer par le gouvernement et ses conséquences sur le secteur de production. De ce fait, ça devient un handicap pour les pays qui en souffrent à cause de l'incapacité d'offrir des logements et des salaires dignes et respectueux qui répondent aux besoins minimaux nécessaires de ses habitants.

Cette situation crée de la ville un espace idéal pour une pauvreté spécifique qui s'étale au profit de la ville légale en créant des espaces informels exclus socialement et non-sécurisés.

2. Types des quartiers précaires :

a. Les bidonvilles :

Ce sont des quartiers exclus sur tous les niveaux : social, urbain et foncier. Cette exclusion est exhibée dans l'utilisation des matériaux de récupération trouvés sur place, insuffisance ou absence d'infrastructures et d'équipements de service et manque d'emplois ou présence d'emplois à bas salaires, illégalité et insécurité du foncier et d'implantation ...

Le terme de bidonville varie d'une ville à une autre, mais sa présence est incontournable dans les grandes et moyennes villes en voie d'accroissement urbain¹⁴.

¹³Ibid.

¹⁴Agence Française de Développement (novembre 2014), Intégrer les quartiers précaires aux villes : le défi de demain, Question De Développement Synthèse des études et recherches de l'AFD, Ferrari / elm ,p7.



Figure 1 Le bidonville Dharavi à Bombay (env. 800 000 hab.) Source : <https://le-cartographe.net/dossiers-carto/monde/34-mon-travail/monde/67-bidonvilles> consulté le 21/09/2017.

b. Les quartiers informels en voie de consolidation :

Ce sont des quartiers précédemment informels qui ont reçu des opérations de consolidation : aménagement de la trame viaire, injection des équipements d'appuis et densification du bâti, sur des propriétés publiques ou privées.

Après la consolidation, ces quartiers ont attirés plus de population à situation économique supérieure à celle des habitants originaires. De ce fait, la mixité de classes sociales engendre la mixité des pratiques, par exemple l'apparition de plusieurs rues commerçantes¹⁵.

¹⁵ Agence Française de Développement (novembre 2014), Intégrer les quartiers précaires aux villes : le défi de demain, Question De Développement Synthèse des études et recherches de l'AFD, Ferrari / elm ,p7.

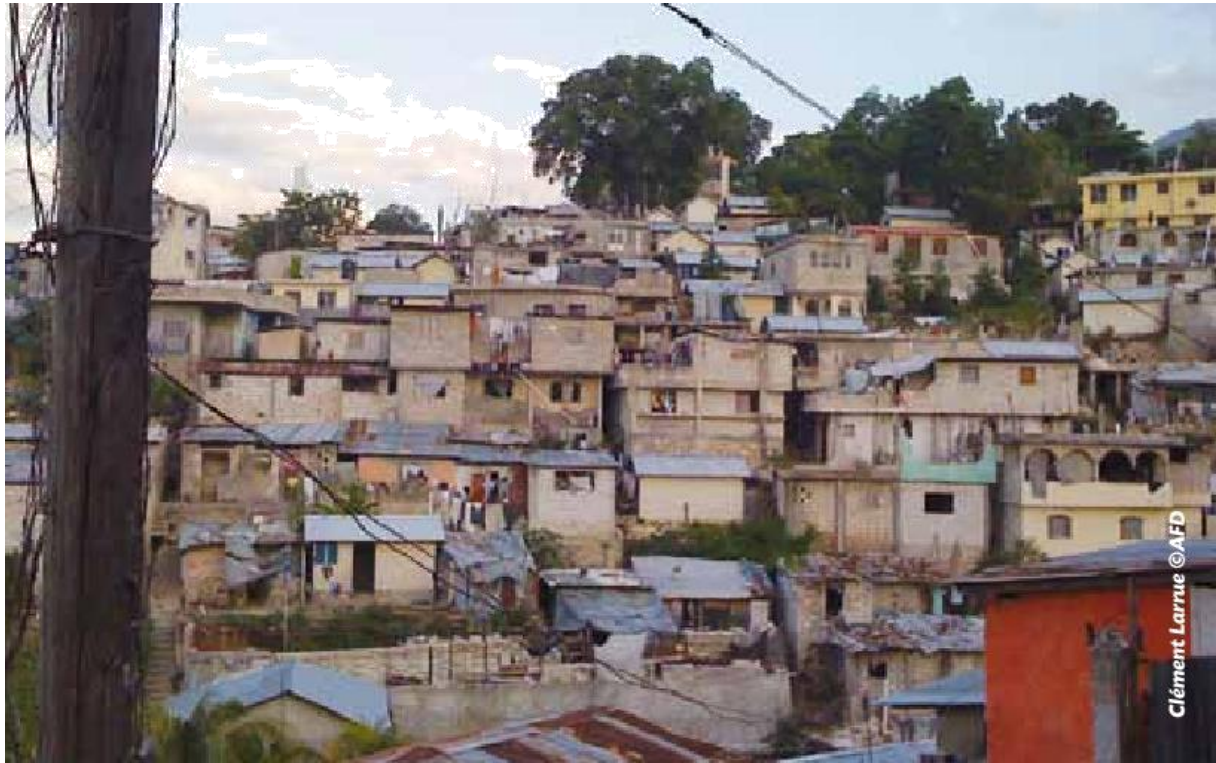


Figure 2 Quartier informel en voie de consolidation Baillergeau, Port-au-Prince (Haïti) .Source : Agence Française de Développement (novembre 2014), Intégrer les quartiers précaires aux villes : le défi de demain, Question De Développement Synthèse des études et recherches de l'AFD, Ferrari / elm ,p7 .

c. Les quartiers aménagés en dur sans intervention de la puissance publique :

Ce sont des extensions informelles en dur de la ville formelle qui occupent les périphéries de cette dernière. Ce sont des constructions illégales implantées sans permis de construire ni selon les normes règlementaires, non planifiés. C'est suite à une implantation volontaire non autorisée que des bâtis de petite taille se sont installés dans ces zones périurbaines¹⁶.

¹⁶ Agence Française de Développement (novembre 2014), Intégrer les quartiers précaires aux villes : le défi de demain, Question De Développement Synthèse des études et recherches de l'AFD, Ferrari / elm ,p8.



Figure 3: Quartier aménagé en dur sans intervention de la puissance publique, Banlieue de dakar (Sénégal). Agence Française de Développement (novembre 2014), *Intégrer les quartiers précaires aux villes : le défi de demain*, *Question De Développement Synthèse des études et recherches de l'AFD*, Ferrari / elm ,p8.

d. Les quartiers anciens et dégradés de la ville formelle :

La règle générale qui dit que les quartiers précaires se trouvent dans les périphéries des villes peut être négligée quand il s'agit des quartiers formels du centre qui se transforment en quartiers informels insalubres. Cette situation est atteinte quand les bâtiments en question ne reçoivent pas des opérations de restauration ou de maintenance et quand les activités actuelles s'opposent avec les activités d'origine.

Ce sont des centres anciens paupérisés qui ne sont généralement pas construits par les habitants actuels et que le risque d'effondrement est fortement présent. En dépit de leur valeur patrimoniale, ces quartiers sont des lieux de pauvreté et d'insalubrité, qui ne s'adaptent pas à la vie urbaine actuelle en matière de services et circulation. Les occupants sont généralement des locataires ou plutôt des squatteurs qui avaient l'avantage d'être à proximité du centre. Par ces caractéristiques, ces quartiers sont considérés en tant qu'informels au centre¹⁷.

¹⁷Ibid.



Figure 4 Quartier ancien dégradé de la ville formelle Médina de Kairouan (Tunisie) .Source : Agence Française de Développement (novembre 2014), Intégrer les quartiers précaires aux villes : le défi de demain, Question De Développement Synthèse des études et recherches de l'AFD, Ferrari / elm ,p8.

3. Les types d'intervention sur l'habitat précaire

a) Le Déplacement :



Définition :

C'est le changement géographique des lieux de résidence des habitants. Dans le cas des quartiers précaires, c'est un déplacement obligatoire à cause de l'insalubrité des conditions de vie représentant un danger pour ses habitants.



Déplacement sans relogement :

C'est une éradication complète des quartiers précaires sans prévoir des logements alternatifs pour les habitants¹⁸.

Cette opération est judicieuse quand il s'agit de préserver la sécurité des habitants dans les zones à risque qui doivent être libérées de toute occupation humaine. De plus, le cout dépensé pour exécuter ces démolitions sont bas pour les pouvoirs publics.

Mais les impacts sociaux affectent la population d'une manière importante. Ceux-ci affaiblissent les liens sociaux voire causent une rupture sociale totale qui perturbe la vie au sein du quartier ainsi que leur conditions et modes de vie.

Le déplacement effectué sans remplacer les constructions insalubres par d'autres plus adéquates ne va que déplacer ces quartiers vers d'autres zones péri-urbaines parce que les constructeurs des bidonvilles sont les mêmes qui utilisent les matériaux qu'ils trouvent sur le nouveau site.



Déplacement avec relogement :

Les quartiers sont toujours éradiqués mais cette fois-ci en prévoyant soit des logements sociaux déjà construits pour les habitants, soit l'attribution des parcelles vides à ces derniers avec les moyens financiers nécessaires pour l'auto-construction contrôlée. Ensuite, les emprises foncières récupérées après la destruction des constructions sont revalorisées par les pouvoirs publics pour offrir de meilleurs logements aux habitants relogés.

Quoique, l'éloignement des sites de relogement, souvent en périphérie des villes, favorise l'étalement urbain.

¹⁸Agence Française de Développement (novembre 2014), Intégrer les quartiers précaires aux villes : le défi de demain, Question De Développement Synthèse des études et recherches de l'AFD, Ferrari / elm ,p9.

Quant aux habitants, ce déplacement risque de rompre des liens sociaux forts et cause des conflits d'adaptation et de cohabitation entre eux.

De plus, l'économie va être affectée par ce genre d'opération à cause de son cout très élevé, sa longue durée d'exécution et sa gestion difficile à grande échelle¹⁹.

b) Maintien sur place :



Réhabilitation in situ :

C'est l'amélioration du cadre de vie des quartiers existants par le raccordement de ces derniers avec les réseaux et services de la ville hôte et l'injection des équipements essentiels. Cela va offrir aux habitants un accès immédiat et proche à l'emploi et aux services de proximité.

Cette opération vise à ne pas perturber la structure sociale des habitants, on les gardant dans le même endroit. De plus, la ségrégation sociale, que le relogement induit, va être réduite considérablement.

Quant au délai d'exécution, c'est le plus court par rapport aux opérations précédentes qui demandent des destructions ou restructurations complètes des quartiers ainsi que les projets de constructions nouvelles pour le relogement.

Cependant, l'amélioration du cadre bâti, pour avoir de meilleures conditions de vie, reste limitée à cause de la nécessité de la préservation de l'existant.

Encore, cette opération ne s'applique pas sur les quartiers implantés sur des terres à risques naturels élevés²⁰



Restructuration complète :

Elle consiste à modifier le découpage parcellaire en fonction des besoins en logements, en équipements et aux infrastructures de transport, pour légaliser l'appropriation foncière et intégrer ces quartiers à la ville formelle.

Les habitants sont ainsi maintenus sur place, ce qui va protéger leurs liens communautaires et diminuer les problèmes d'adaptation sociale.

¹⁹ Agence Française de Développement (novembre 2014), Intégrer les quartiers précaires aux villes : le défi de demain, Question De Développement Synthèse des études et recherches de l'AFD, Ferrari / elm ,p9.

²⁰ Ibid ,p10.

Ce que cette opération va changer d'une manière profonde est le tissu urbain dans un cadre juridique en utilisant les outils d'aménagement adéquats et en améliorant le cadre de vie des habitants.

Ceci-dit, pour y parvenir, les dépenses économiques sont énormes et les délais sont très longs, surtout dans le cas d'immaturation des contextes institutionnels et juridiques de ce genre d'intervention à grande échelle. Par conséquent, les conditions de vie difficiles des quartiers précaires persistent et continuent à s'empirer en avançant dans le temps.

De plus, l'amélioration de la qualité de l'immobilier induit l'augmentation des prix de vente et de location ce qui va risquer l'apparition du phénomène de la gentrification. Ainsi, les plus pauvres, qui n'ont pas les moyens économiques nécessaires, vont créer d'autres quartiers précaires dans des zones plus lointaines de la ville. Par conséquent, le déplacement géographique n'a pas résolu le problème de précarité.

Conclusion :

La revue de littérature abordée dans ce chapitre avait pour objectif de cerner l'état de l'art autour de notre thème de recherche autour des bidonvilles et des types d'intervention exercés sur ces groupements humains.

Il s'agit d'un processus de réflexion préparatif permettant de comprendre les concepts clés, les théories et les idées liés au sujet de recherche.

Ce cadre théorique permet de faire appartenir cette recherche aux autres précédentes préexistantes afin de justifier l'intérêt d'aborder ce sujet.

Chapitre 02 : Programme Villes sans bidonvilles du Maroc :

Introduction :

« Le terme “bidonville” est vraisemblablement apparu au Maroc, à Casablanca, à la suite de la crise de 1929 pour désigner l'habitat précaire, fait de bric et de broc avec des bidons d'huile d'olive qui, dépliés et assemblés permettaient de construire un habitat plus ou moins étanche aux intempéries sur un terrain occupé illégalement. »²¹

C'est la raison pour laquelle cet exemple a été choisi. L'expérience du Maroc permet d'avoir une vision globale sur le phénomène, ses origines, ses effets sociaux et spatiaux et éventuellement les impacts de l'opération de son éradication sur les habitants.

Ce chapitre se base sur une étude d'évaluation d'impact du programme « Villes Sans Bidonvilles » lancé par le Maroc avec les opérations et enquêtes effectuées sur les sites concernés.

Le Maroc et un pays envahi par le phénomène des bidonvilles, plusieurs opérations ont été pratiquées pour le résoudre.

²¹ Agence Française de Développement (novembre 2014), Intégrer les quartiers précaires aux villes : le défi de demain, Question De Développement Synthèse des études et recherches de l'AFD, Ferrari / elm ,p9.

²²Ibid ,p10.

1. Le programme Villes sans bidonvilles (PVSB) :

En 2004, le gouvernement marocain a lancé le PVSB, un programme de résorption des quartiers précaires autour des villes marocaines et de prévention des risques de pauvreté .

2,25 milliards d'euros a été réservé pour l'exécution de ce programme. 362000 ménages ont été visés de 1,8 habitant dans 1000 bidonvilles autour de 85 villes²² .

L'apparition des bidonvilles au Maroc a commencé avec la construction du port de Casablanca aux années 1930. Les logements des ouvriers étaient des constructions sommaires à proximité de carrières du chantier d'où vient l'appellation de « Karyan » (déformation dialectique du mot « carrière »).

Les approches suivies dans ce programme se basent sur des plans d'actions urbains élaborés entre l'état et les collectivités locales pour « une vision globale au niveau de la ville, destinée à trouver une solution durable au problème de l'habitat insalubre »²³ .

²¹ Voir les définitions données dans l'ouvrage du MRAP, Le logement des migrants, Editions Droit et Libertés, 1973 ; le mémoire de stage de Pierre Daste, Le bidonville de Champigny sur Marne, Paris, ENA, 1966 et dans Thierry Paquot, La culture du bidonville, op.cit., page 460.

²²- TOUTAIN.O ; consultant Gret et RACHMUHL V ; GRET (Janvier 2014), Evaluation et impact du Programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles au Maroc, Evaluation de l'AFD, EXPOST, Département de la Recherche : Division évaluation et capitalisation, 144p.

²³Programme Villes sans bidonvilles. Plan de mise en œuvre 2005. Ministère délégué chargé de l'habitat et de l'urbanisme.

Mis appart l'exploitation des terrains publics dans l'exécution du programme, une taxe sur le ciment de 15 centimes/kg a été fixée par la loi de Finances de 2012 pour alimenter le Fonds de Solidarité de l'Habitat (FSH)²⁴.

En 2012, une estimation de 45 villes sans bidonvilles sur 85 des villes visées a été atteinte soit 70% du programme prévu²⁵. Ainsi, un taux de 4.3% de diminution du nombre des populations qui ont habité précédemment les bidonvilles a été noté entre 2004 et 2010²⁶.

2. Différents modes d'intervention :

3 modes d'intervention principaux ont été suivis dans le programme de la résorption :

- 1- La restructuration : c'est le maintien des bidonvilles sur place en installant les réseaux VRD qui peuvent nécessiter un déplacement partiel des constructions. De plus, cette opération comporte aussi « la régularisation de leur situation urbanistique et foncière »²⁷.
- 2- Le recasement : il s'agit de la démolition des baraques et les remplacer par « des lots d'habitat mono ou pluri familiaux en auto-construction ou autopromotion »²⁸ préalablement équipés et branchés aux réseaux publiques.
- 3- Le relogement : les familles sont déplacées vers des logements sociaux collectifs vendus ayan 60 m² de superficie.

3. L'étude d'impact :

Il s'agit d'étudier l'impact social sur les populations des bidonvilles résorbés en comparant la situation d'avant et après l'intervention. Cette étude a permis d'explorer un volet ignoré de la vie sociale des marocains.

²⁴Le Fonds de solidarité pour le logement a été instauré par la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement (dite loi Besson). Il est destiné à accorder des aides financières sous forme de cautions, garanties, subventions et prêts à des personnes et familles défavorisées qui entrent dans un logement locatif ou qui, étant locataires ou sous-locataires, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer et des charges. Source : CDU, janvier 2002.

²⁵TOUTAIN.O ; consultant Gret et RACHMUHL V ; GRET (Janvier 2014), Evaluation et impact du Programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles au Maroc, Evaluation de l'AFD, EXPOST, Département de la Recherche : Division évaluation et capitalisation, p15.

²⁶Ibid.

²⁷Ibid,p17.

²⁸Ibid. Revoir la méthode de mettre les références ...Ibid c'est quand dans la même page on cite la même référence ...sinon on met Ibid Op Cit page

L'investigation a visé les ménages relogés en observant les impacts immédiats, à court et à moyen terme (1-5 ans) en étudiant ainsi « l'habiter » dans ces dimensions sociale, économique et urbaine et non seulement la cellule d'habitation.

4. Résultats de l'enquête :

□ **Impact positif :**

Amélioration du cadre de vie des logements habitants :

Le premier résultat constaté est la satisfaction des relogés en matière du confort et sécurité physiques. 74% des familles ont vu un changement radical entre les baraques et les nouveaux logements. Ce qui compte le plus pour eux est de vivre sous un toit dur après une vie d'insécurité, pour certaine longue, pour pouvoir par la suite améliorer leurs conditions économique et sociale.

« L'amélioration des conditions de logement des familles déplacées se traduit par :

- une augmentation de la surface habitable des logements qui passe en moyenne de 69 à 82 m² ;
- la disparition des petits logements : le taux des ménages vivant dans des logements de moins de 60 m² est passé de 42 à 1 %, celui des ménages vivant dans des logements de moins de 40 m², de 8 à 0,2 % ;
- une amélioration de l'indicateur des conditions de sommeil : moins de 13 % des familles continuent à dormir dans la même pièce, contre 38 % auparavant ;
- une amélioration de la configuration des logements avec l'apparition de salons, de cuisines indépendantes, de douches ;
- une progression importante des éléments de confort : réfrigérateurs, cuisinières, machines à laver ;
- une amélioration des services de base à domicile (eau, électricité, assainissement). »²⁹

²⁹ TOUTAIN.O ; consultant Gret et RACHMUHL V ; GRET (Janvier 2014), Evaluation et impact du Programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles au Maroc, Evaluation de l'AFD, EXPOST, Département de la Recherche : Division évaluation et capitalisation, p25.

- **Impact négatif sur l'emploi :**

De plus, la difficulté que les habitants travailleurs ont rencontrée est le transport vers leurs lieux d'emploi. Le déplacement de leurs logements n'a pas prévu le déplacement de leurs emplois.

Cette difficulté a diminué davantage le nombre des femmes qui travaillaient avant l'exécution du programme de relogement ce qui représente un point négatif pour ce dernier.

De surcroît, le nombre des salariés continue à baisser tandis que le nombre des journaliers augmente, les habitants ainsi sont devenus des précaires d'emplois à faibles revenus.

Cette instabilité de revenus met en risque leur situation économique, voire la fragiliser.

- **Sécurisation foncière :**

92% des ménages ont été les plus satisfaits d'avoir un logement légal dont 70%³⁰ se sentaient plus sécurisés.

- **Mobilité :**

Le déménagement avait ses répercussions sur le type des moyens de transport que les actifs doivent prendre pour aller au travail ainsi pour les enfants pour aller à l'école. Pour les sites de relogement proches des ex-bidonvilles, les employés n'ont pas trouvé une difficulté comparant à ceux relogés loin.

Pour résoudre ce problème, les habitants utilisaient soit les taxis, ce qui a augmenté davantage les frais de transport journaliers, soit le transport public informel tel que les « khetafas »³¹. En outre, les dépenses ne s'arrêtent pas aux frais ici, elles augmentent avec les moyens du confort souhaités par les habitants. De ce fait, le fardeau économique persiste et ne cesse d'accroître ; « Celles-ci, en devenant propriétaires, pénètrent dans le monde de la consommation avec des exigences plus fortes, notamment au niveau de l'ameublement, de l'équipement, des factures d'eau et d'électricité. »³²

Cependant, avec l'arrivée des taxis informels et des bus, la situation était plus au moins améliorée en matière de disponibilité de transport et ses frais abordables .

- **Liens sociaux :**

³⁰Ibid, p37.

³¹Littéralement « kidnappeur ». Nom donné par déformation aux taxis informels , ibid p39.

³²TOUTAIN.O ; consultant Gret et RACHMUEHL V ; GRET (Janvier 2014), Evaluation et impact du Programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles au Maroc, Evaluation de l'AFD, EXPOST,

Le déménagement a eu ses répercussions sur les entraides sociales entre les ménages :

- Les liens de voisinage ont été plus au moins maintenus mais avec des conservations entre les habitants.
- Les difficultés quotidiennes ont créé un repli sur soi pour la plupart des relogés.
- Une insécurité engendrée chez la plupart des familles relogées à cause de l'affectation de plusieurs ex-habitants des bidonvilles différents vers un même site de relogement.
- Le manque d'espaces de regroupement surtout pour les femmes et les jeunes.
- La non-prise en charge des transports et l'absence des équipements éducatifs et sanitaires à proximité.
- Le maintien de la scolarisation des enfants en abandonnant en revanche les cours de soutien et l'alphabétisation des femmes en raison du manque des moyens de transport adéquate et des services sur place.

- **Impact négatif social :**

Intégration ou marginalisation sociale ?

Une « Elévation sociale »³³ est fortement ressentie chez la plupart des ménages en se déplaçant d'une baraque à « toit en tôle » fragile à une toiture en béton armé plus solide d'un « karian »³⁴ à un « quartier » au sens propre du terme.

3 situations constatées :

1. Les « gagnants »³⁵ : qui ont vu une amélioration des conditions de vie à savoir un emploi stable et une meilleure gestion des ressources.
2. Les « intermédiaires » qui vivent plus au moins une situation améliorée mais la précarisation en matière de logement et d'économie persiste avec un sentiment d'incertitude constant.
3. Les « perdants »³⁶ qui n'ont pas encore accédé aux logements durs et souffrent toujours dans les baraques. Ils n'ont pas pu améliorer leur situation économique à cause de l'absence des équipements, des services et des emplois fixes.

Synthèse des enquêtes des impacts :

Les appréciations des relogés variaient entre le positif et le négatif.

³³Ibid , p43.

³⁴Ibid.

³⁵Selon l'expression introduite par la sociologie Françoise NavezBouchanine.

³⁶Ibid.

D'abord, leur premier objectif d'avoir un logement légal sécurisé était atteint malgré le manque des équipements et services d'appui. C'est un sentiment de satisfaction et d'élévation sociale partagé entre la majorité des habitants qui donne espoir pour l'avenir.

Ensuite, la difficulté constatée était dans l'intégration sociale des ménages avec la société existante d'une part et, d'autre part entre eux (regroupement de plusieurs ménages issus des bidonvilles différents). Cette difficulté se traduit par l'insuffisance, voire l'absence, des équipements socio-collectifs et sanitaires et le manque de transport surtout en cas d'éloignement des sites de relogements de la ville. « Se posent alors les questions du « droit à la mobilité », de l'insertion sociale et urbaine des différents groupes socioéconomiques. »³⁷.

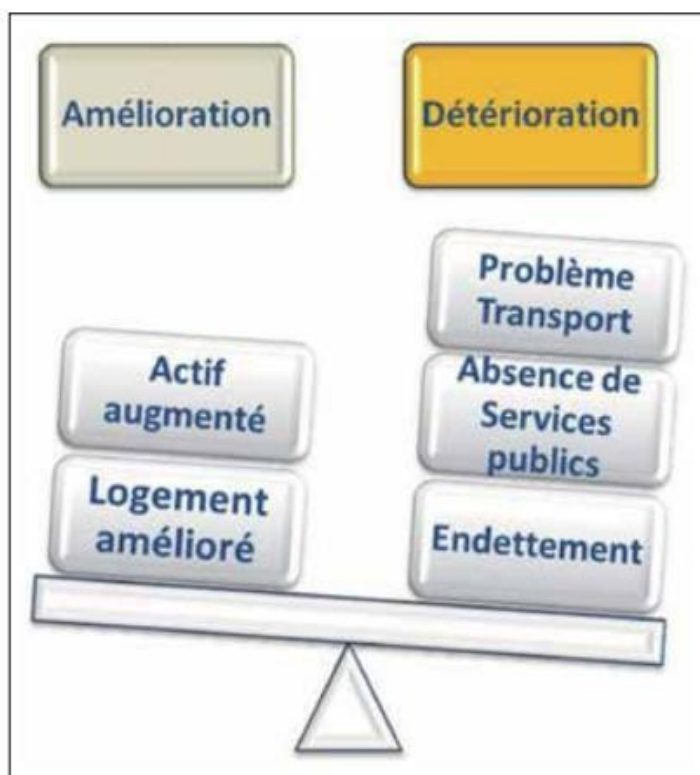


Figure 5 Points d'amélioration et de détérioration de l'impact du programme³⁸

Le schéma ci-dessous représente une comparaison entre les points d'amélioration et de détérioration après l'étude d'impact du programme.

³⁷TOUTAIN.O ; consultant Gret et RACHMUHL V ; GRET (Janvier 2014), Evaluation et impact du Programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles au Maroc, Evaluation de l'AFD, EXPOST, Département de la Recherche : Division évaluation et capitalisation, p44.

³⁸TOUTAIN.O ; consultant Gret et RACHMUHL V ; GRET (Janvier 2014), Evaluation et impact du Programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles au Maroc, Evaluation de l'AFD, EXPOST, Département de la Recherche : Division évaluation et capitalisation.

Les points positifs concernaient l'augmentation des actifs et l'amélioration des logements. En revanche, les points négatifs sont plus présents à savoir : les problèmes du transport, du manque de services publics et d'endettement financiers.

En conclusion, le relogement a sécurisé les vies des habitants des bidonvilles en se déplaçant dans une enveloppe solide mais en complexifiant la vie quotidienne socialement et économiquement.

Le relogement oblige les habitants à recommencer à nouveau : des liens sociaux nouveaux doivent être retissés, des repères doivent être créés et de nouvelles routines à s'habituer. à ce propos, Henri Coing (1966) a commenté : « la résorption des bidonvilles, c'est à la fois changer de logement mais en changeant de logement, c'est aussi changer de vie »³⁹.

- **Résilience et optimisme :**

Malgré les difficultés que pose la nouvelle vie, les ménages ont développé des capacités de résilience remarquable (transport informel, commerces locaux, services de proximité ...) en maintenant ainsi une liaison physique avec la ville et les liens sociaux interrelationnels.

Ainsi, les habitants s'adaptent aux nouvelles épreuves quotidiennes, résistent malgré les défis et gardent l'espoir pour une vie meilleure.

- **Sous-synthèses de l'étude :**

Cette étude de cas nous permet d'avancer que dans une opération de relogement il est primordial d'intégrer les dimensions sociale, urbaine, environnementale et économique (services et équipements publics de proximité, transport, gestion économique des logements, services administratifs, techniques et sociales) lors des opérations de relogement et ne pas se limiter à des aménagements purement techniques.

De plus, les pouvoirs publics et les acteurs du développement humain doivent prévoir la disponibilité des emplois de proximité, voire sur place.

- **Contraintes réglementaires :**

Il s'agit des interdictions de transformation des RDC des logements en des locaux commerciaux non conformes aux plans d'origine. Ces contraintes réglementaires ont pour

³⁹Dans cet ouvrage, l'auteur traite de la rénovation urbaine en France dans les années 1960 et des effets sociaux liés au post relogement.

objectifs le contrôle et la limitation des activités commerciales informelles. Cependant, ces obligations ont engendré un déséquilibre économique local important.

Conclusion :

Les enquêtes menées par la AFD et l'état marocain sur l'impact des opérations sur les bidonvilles sur la vie quotidiennes des habitants concernés , ont aboutis à des résultats intéressantes en matières d'adaptation sociale , environnementale et éventuellement politiques .Certes, les résultats des enquêtes sont plutôt négatifs que positifs , mais, le fait de savoir quel point les opérations peuvent influencer profondément les sociétés , aide à chercher des solutions à partir des expériences réelles sur terrain .

C'est pour ces raisons que cet exemple a été choisis pour occuper cette partie de la recherche. De plus, le cas marocain donne une vision plus proche à notre cas à cause des similitudes culturelles, religieuses, sociales et sans oublier la proximité géographique spéciale.

Chapitre 3 : Cas de l'Algérie :

Introduction

Dans ce chapitre, nous abordons le cas d'Algérie . Premièrement, nous allons retracer les origines d'apparition des bidonvilles en Algérie dans le temps depuis la colonisation française. Ensuite , nous développons la politique actuelle du logement avec les formules de logements. Et enfin, nous nous focalisons sur les formes de résorption des quartiers précaires en Algérie sur lesquelles se base notre travail.

1. Aperçu historique :

Les bidonvilles d'Alger :

1- A la colonisation française :

René Lespes dans son ouvrage sur l'évolution d'Alger entre la conquête de 1830 et 1929 lie l'apparition des bidonvilles dans la capitale algérienne à l'époque coloniale au retour, en 1871, des algériens et français musulmans, appelés « Indigènes », à la ville après leur éloignement. Par contre, son travail a négligé les effets migratoires et les actions effectuées contre ces mouvements.

Rachid Sidi Boumedienne dans son ouvrage récent du « Bétonvilles sans Bidonvilles, cents ans de bidonvilles à Alger » mentionne que les raisons des migrations des populations de la campagne vers la ville d'Alger « les arrivés » sont multiples et varient dans le temps et selon les évènements.

D'abord, il lie les épisodes de sécheresses qui affectaient la production agricole dans certaines zones rurales à l'immigration de leurs propriétaires. Ensuite, il rajoute les politiques systématiques de dépossession des terres des paysans affichés comme rebelles dont M . Larnaude a écrit concernant la propagation des paysans pourchassés de leurs terres dans les grandes villes d'Algérie : « Une partie des familles paysannes qui ont perdu leurs terres renonce à trouver sa subsistance dans les campagnes et afflue depuis un quart de siècle dans les faubourgs des villes ...La foule de certaines rues d'Alger, presque exclusivement européenne, a perdu de son aspect d'antan ... La population d'Alger et ses communes suburbaines s'est accrue de 42 % entre 1936 et 19448, celle d'Oran et de sa banlieue ... il est

probable que cette augmentation considérable provient surtout de l'afflux des musulmans »⁴⁰ et rajoute : « pourtant la majorité des musulmans vit dans une gêne manifeste . Leur niveau est effroyablement bas »⁴¹ , d'une part .

D'autre part ,il faut mentionner les restrictions du code de l'indigénat qui divise la société en deux catégories sociales discriminatrices dont la citoyenneté est accordée aux français tandis que le reste des populations appartiennent à la France mais autant que sujets français et non pas autant que citoyens. De plus, les plans d'urbanisme n'ont pas inclus les indigènes et les musulmans français dans la future population « algérienne » constituée d'européens. De ce fait, seuls les européens occupaient les villes tandis que les indigènes et les musulmans occupaient les campagnes dont les terres agricoles les plus fertiles sont attribuées aux nouveaux colons⁴².

La naissance des bidonvilles d'Alger après la colonisation :

René Lespes divise la population d'Alger entre européens et indigènes dont, en 1830, la population d'Alger comptait 30 000⁴³ habitants mais a connu une certaine perturbation qui a causé sa réduction voire stagnation puis une augmentation considérable de 10 519 à 21 465 entre 1872 et 1891. Il rajoute ensuite la répartition de la population musulmane sur Alger. D'après ses statistiques, la casbah représente le noyau le plus occupé par les musulmans ainsi sa partie basse de tissu orthogonal. Ensuite, de plus en plus qu'on s'éloigne, disant vers les nouveaux tissus urbains tracés par et pour les européens, la présence des musulmans s'annule.

Les bidonvilles durant la période coloniale :

Catégories socio-professionnelles des deux communautés		
Catégorie socio-professionnel	Européens	musulmans
	%	%
Propriétaires terrains, agriculteurs	0.6	0

⁴⁰R.Sidi Bouledienne , (2016), Bétonvilles cintre bidonvilles, cents ans de bidonvilles à Alger , APIC éditions , 314p.

⁴¹Ibidem.

⁴²Ibidem

⁴³R.Sidi Bouledienne , (2016), Bétonvilles cintre bidonvilles, cents ans de bidonvilles à Alger , APIC éditions , 314p.

Professions libérales	5	0
Patrons de commerce et de l'industrie	2.6	0.3
Cadres	6.4	0.6
Commerçants et artisans	11.2	12.2
Employés et cadres subalternes	36.7	6.4
Ouvriers spécialisés, personnel de service	24.9	26.2
Manœuvres, chômeurs, femmes de ménage	6.4	51.7 ⁴⁴⁴⁵

D'après le tableau ci-dessus, on note une absence totale des musulmans tant que propriétaires des terrains et agriculteurs et un grand pourcentage d'eux sont sans emploi fixe ou au chômage. Par contre, les européens occupent plus de postes tant que cadres, cadres subalternes et employés.

De ce fait, les européens dominaient la classe supérieure tandis que les musulmans, y compris les musulmans français, sont classés au bas de l'échelle sociale.

J. Pelletier décrit l'état des logements des musulmans en disant que :« D'une manière générale, les maisons habitées par les musulmans sont les plus vétustes de l'agglomération ; les conditions de logement sont déplorables, entassement et manque de commodités y sont les règles courantes »⁴⁶ et par la suite , Annie Rey Goldzeiguer y rajoute que les deux catégories de populations sont obligées de vivre ensemble malgré la discrimination sociale présente. Cependant, dans les quartiers comme Belcourt et Bab El Oued, l'état vétuste des logements et les conditions insalubres des quartiers ont créé des liens sociaux entre les musulmans et les européens.

⁴⁴Sourc, Jean Pelletier.

⁴⁵R.Sidi Bouledienne , (2016), Bétonvilles cinte bidonvilles, cents ans de bidonvilles à Alger , APIC éditions , 314p.

⁴⁶R.Sidi Bouledienne , (2016), Bétonvilles cinte bidonvilles, cents ans de bidonvilles à Alger , APIC éditions , 314p.

Pelletier confirme par la suite que les musulmans ont tendance à créer des groupements même à l'intérieur des quartiers. On en trouvera peu importe leurs tailles, chose qu'il a qualifié de « ségrégation ».

Les conditions de logements :

Avec l'exécution des pans d'extension urbain de la ville d'Alger, surtout les alentours de la Casbah par la construction du quartier de la marine, les indigènes ont été obligés de s'éloigner vers les Faïds Algérois et les villes périphériques, à savoir : Blida, Kolea et Médéa.

Les nouveaux immeubles luxueux d'Alger centre ainsi les Habitations à Bon Marché (HBM), ont été destinés aux européens à haute et moyenne classe économiques dont les indigènes ne font pas partie. Les plans d'extension n'ont pas prévu des solutions alternatives pour loger ces populations aux revenus bas.

Avec le début du grand chantier urbain d'Alger, les noyaux des baraques commencèrent à se former aux amonts de la Casbah et aux extrémités proches des manufactures.

Dans les autres coins du pays, la pauvreté dans les zones rurales ne cessait de s'aggraver ce qui a obligé les populations rurales de se déplacer aux grandes villes notamment Alger.

C'est jusqu'en 1936 que la France a déclaré la présence des bidonvilles par le maire d'Alger Augustin Rozis et en 1954, Chevallier a décrit les conditions de vie des logements des indigènes comme inacceptables.

Après le déclenchement de la guerre d'Algérie, l'immigration s'est développée sur tout le territoire algérien. Il y avait trois sens de déplacement : Annaba pour les populations de l'est, Oran pour celles de l'ouest et Alger pour celles du centre et ces alentours. Pour la capitale, les bidonvilles se créaient aux périphéries à savoir El Harrach, l'Hussein Dey, El Biar, Bouzareah, Kouba, Saint Eugène.

2- Les bidonvilles après l'indépendance :

Deux formes d'exodes ont été enregistrées après la proclamation de l'indépendance. La première concerne les populations installées aux camps des frontières et la deuxième concerne les populations enfermées dans les camps de regroupements.

La situation de crise dans tous les domaines dans laquelle se trouvait le pays a forcé l'état à négliger le phénomène des bidonvilles, en ayant d'autres priorités à régler.

En parallèle, les populations migrantes se divisaient en deux, il y avait celles qui cherchaient à améliorer leurs conditions de vie aux grandes villes et notamment Alger et celles qui retournaient à leurs terres d'origines.

2. Eradication de l'habitat précaire en Algérie.

Introduction

La production des logements en masse s'est déclenchée avec la révolution industrielle. Durant cette période, la nécessité de main-d'œuvre nombreuse a produit une demande énorme de logements. Cette masse ouvrière était d'origine rurale vivant dans des taudis aux périphéries des grandes villes, à proximité des chantiers et usines industriels.

Les taudis de ces ouvriers ont fait l'objet de plusieurs épidémies telle que le choléra en 1832 à Paris avec 18602 victimes⁴⁷. De plus, plusieurs logements ont été détruits durant les deux guerres mondiales (1940-1944, 2ème Guerre Mondiale : destruction de plus de 500 000 logements)⁴⁸, ce qui a augmenté énormément le besoin en logements.

C'est ainsi que l'habitat à bon marché (HBM) est apparu dont l'appellation a été annoncée par le congrès international des habitations ouvrières, lors de l'exposition universelle de 1889. C'est une solution envisagée par les architectes et urbanistes convoqués par les pouvoirs publics. Ils avaient comme mission la conception des logements à surface et coûts maîtrisés, sur des sites bien choisis, en matériaux adéquats et surtout dans les plus courts délais. Ensuite en 1894, l'habitat à loyer modéré (HLM) a été créé.

En Algérie, en appliquant le plan de Constantine de 1958, la même logique des HLM a été suivie. Ensuite, les Zones d'Habitat Urbain Nouvelle (ZHUN) de 1200⁴⁹ logements et plus, ont été créées par les pouvoirs publics, après l'indépendance, pour résoudre la crise de logements. Cette méthode a été maintenue jusqu'à aujourd'hui. Ces grands ensembles ont été réalisés d'une façon répétitive et urgente pour calmer la demande sociale.

Comme SAHRAOUI l'indiquait, le logement est un droit constitutionnel attribué par l'état algérien vu son importance égale à la sécurité sociale, le savoir, la santé et l'emploi. De plus,

⁴⁷N. OTHMANI MARABOUT (2010), Etude des interactions maître d'œuvre-maître d'ouvrage dans un processus de conception architecturale, Université Mohamed Khider de Biskra, p116.

⁴⁸Ibid.

⁴⁹Ibid, p117.

il pense que la construction répétitive à la hâte des logements était la cause majeure du manque de créativité et d'imagination dans la production architecturale et urbaine actuelle⁵⁰.

a) Politique actuelle du logement en Algérie :

Le secteur d'habitat, actuellement en Algérie, vit une crise multidimensionnelle dont plusieurs plans de développement ont été adoptés par l'état, n'ont pas pu résoudre les problèmes de façon efficace :

- Plan triennal (1967-1969).
- 1er plan quadriennal (1970-1973).
- 2ème plan quadriennal (1974-1977).
- 1er plan quinquennal (1980-1985).
- 2ème plan quinquennal (1985-1990).⁵¹

C'est jusqu'au 2001 qu'un nouveau plan de relance (2001-2005) a vu le jour et qui a comme objectif le développement global du secteur BTHP dont 237.1 milliards de dinars algériens (soit 2.89 milliards d'euros)⁵² ont été consacrés pour l'exécution de ce plan.

Ensuite, c'est le quinquennal 2005-2009 avec le 1 millions de logements promis par le gouvernement dont :

- « - 1.000.000 de logements en cinq ans,
- 1.000.000.000 d'heures de travail architecte en cinq ans,
- 10.000.000.000 de dinars seront consacrés aux études à raison de 10.000 DA l'unité logement.
- 1.500 milliards de dinars pour la construction des dits logements,
- 50 milliards de dinars pour le réseau d'eau potable secondaire et tertiaire,
- 25 milliards de dinars pour le réseau d'assainissement,
- 30 milliards de dinars pour le réseau d'électricité,
- 25 milliards de dinars pour le réseau routier. »⁵³

⁵⁰SAHRAOUI, 2005, P.93

⁵¹N .OTHMANI MARABOUT (2010), Etude des interactions maître d'œuvre-maître d'ouvrage dans un processus de conception architecturale, Université Mohamed Khider de Biskra, p117.

⁵²Ibid,p118.

Les maitres d'ouvrages publics vont être les responsables d'exécution de ce grand investissement.

La nouvelle politique veille à diversifier les formules de logements afin d'assurer une meilleure réponse aux besoins et capacités économiques des habitants. Ce changement de politique a été le fruit d'incapacité des plans précédents de satisfaire les demandes en logements.

b. Nouvelles formules de logements :

La politique d'attribution des logements en Algérie agit au premier lieu sur les ménages les plus défavorisés économiquement puis le reste de la population en fonction des capacités budgétaires des ménages. L'objectif à travers cette politique est de permettre d'accéder à un logement en toute liberté et satisfaction.

« Selon l'instruction interministérielle n°1 du 31 mai 1994 relative à la relance de l'habitat, l'émergence d'un marché immobilier ne pourra se réaliser que si l'offre s'adapte à la demande. »⁵⁴

De ce fait, cet article définit les formules de logements suivants :

1. Le logement public locatif (LPL) /logement social locatif (LSL) :

Selon l'article 2 du décret exécutif N°98-42 du 1er février 1998 :

« Il est entendu au sens du présent décret par logement public locatif le logement financé par l'état ou les collectivités locales et destiné aux seules personnes dont le niveau de revenus les classe parmi les catégories sociales défavorisées et dépourvues de logement ou logeant dans des conditions précaires et/ou insalubres ».

Et selon l'article 4 du même décret, seuls les ménages ayant un revenu mensuel inférieur à 24000 DA et résidant au moins 5 ans dans la commune de sa résidence habituelle peuvent bénéficier de ce logement.

Les offices de promotions et de gestion immobilière OPGI sont les responsables de la mise en œuvre de ces logements.

⁵³KERKOUB, 2005, P.60

⁵⁴N. OTHMANI MARABOUT (2010), Etude des interactions maître d'œuvre-maître d'ouvrage dans un processus de conception architecturale, Université Mohamed Khider de Biskra, p119.

La surface de ces derniers est fixée à 45m² pour les F2 et 60m² pour les F3, soit une surface moyenne de 52.25m².⁵⁵

Tableau 1 Livraison de logements sociaux locatifs entre 1998-2002⁵⁶

Année	L.S.L	% par rapport au total des livraisons (**)
1998	55.764	47%
1999	45.165	36%
2000	62.483	48%
2001	48.941	48%
2002(*)	67.000	59%
Moyenne	55.870	48%

(*) Prévision de clôture (**) Tout type de logements confondus

2. Le logement social participatif (LSP) :

« L'adduction de la formule L.S.P dans la politique de l'habitat prônée par l'Etat Algérien est établie pour le renforcement des premiers systèmes d'aide de l'Etat à l'

accession à la propriété aux citoyens cumulant un revenu par ménage vacillant entre 30.000 et 60.000 DA »⁵⁷

Ce logement est destiné aux citoyens de classes moyenne les plus démunies, aidés par l'état et non pas les classes moyennes.

La surface moyenne de ces logements varie entre 50 et 70 m² en collectif, semi-collectif et individuel et son cout maximal est de 2.000.000.00 DA.

Tableau 2 Les réalisations des programmes de logement social participatif entre 2000 et 2002⁵⁸

Année	L.S.P	% par rapport au total des livraisons (**)
-------	-------	--

⁵⁵Ibid., p120.

⁵⁶BOUTA, 2002, P.53

⁵⁷Site officiel de l'Office de promotion et de gestion immobilière de Bejaia , consulté le 09/08/2017 : http://www.opgi.dz/opgi_bedjaia/faq.asp?id_question=3&pg=faq

⁵⁸Livraison de logements sociaux locatifs entre 1998-2002. Source :BOUTA, 2002, P.55.

2000	23.535	148%
2001	17.099	16%
2002(*)	31.000	32%

(*) Pr evision de cl oture (**) Tout type de logements confondus

3. Le logement en location-vente :

Ce logement est destin e aux m enages de classes moyennes, surtout les jeunes m enages, qui sont capables de contribuer au paiement mais pas dans l'imm ediat   un seul coup.

L'Agence nationale pour l'Am elioration et le d evveloppement du a pris en charge la r ealisation de 3 programmes de logements (programme 55000 logements – programme 50000 logements-programme 100000 logements).

Pour chaque programme, le cout du logement est financ e sur trois tranches. D'abord, La premi ere tranche est un pr et remboursable et sans int er et du Tr esor Public Alg erien . Ensuite, la deuxi eme est l'apport du b en eficiaire   hauteur de 25 % du cout initial du programme⁵⁹. Enfin, la derni ere tranche est une aide de l' etat de 700 000 DA par logement⁶⁰. Pour le programme de 55000 logements, le cout est financ e seulement sur les deux premi ere tranches.

Encore, les travaux de VRD sont pris en charge par le budget de l' etat sur un concours d efinitif, ainsi que les diff erents surco uts induits au cours de la r ealisation des logements

La surface de ces logements est plus au moins augment ee par rapport aux formules pr ec edentes dont un F3 a une surface de 70m² et un F4 de 85 m².⁶¹

4. Le Logement Promotionnel Aid e LPA (Ex-LSP) :

«Le logement promotionnel aid e (ex LSP) est un logement neuf r ealis e par un promoteur immobilier conform ement   des sp ecifications techniques et des conditions financi eres d efinies. Il est destin e   des demandeurs  ligibles   l'aide de l' Etat Alg erien. »⁶².

⁵⁹ Site officiel de la Caisse Nationale du Logement , consult e le 09/08/2017 ; <http://www.cnl.gov.dz/fr/programmes-finances/location-vente>

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ BOUTA, 2002, P.57

⁶² Site Logement Alg erie , consult e le 1/08/2017 , <http://www.logement-algerie.com/logement-promotionnel-aide-lpa>

Ce type de logement est destiné aux ménages, non disposant d'une propriété à usage d'habitation, ni un lot terrain pouvant recevoir un bâtiment, ni toute forme de logement aidé financièrement par l'état, à revenus moyens dont ils contribueront avec l'aide non remboursable de l'état et le crédit bonifié⁶³ au financement du logement.

5. Le logement public promotionnel LPP (Ex-LPA) :

Le changement de l'appellation a été fait par l'ex ministre de l'Habitat et de l'urbanisme, Abdelmadjid Tebboune, lors de sa visite à Constantine. L'ex-ministre a souligné que la formule LPA est « très difficile à réaliser en temps et en nombre » d'où « l'urgence de revoir notre stratégie, d'autant que la tendance, aujourd'hui, est à la réalisation de très grandes cités » dont la productivité des promoteurs est insuffisante en temps et en argent. De plus, les LPP seront financés par la Banque de l'Habitat (ex-Crédit Populaire d'Algérie).

6. Le logement évolutif :

C'est un programme de 300 000⁶⁴ logements lancé par l'état le 1^{er} août 1995 lors des actions de « résorption de l'habitat précaire et l'aide à l'accession à la propriété »⁶⁵. Cette formule de logement est un complément au programme de logements sociaux dont la différence réside dans la forme d'aide par l'état.

La construction de ce logement évolutif est faite par les citoyens avec un financement de 250 000 DA⁶⁶ par l'état, sur un terrain viabilisé, sans remboursement et avec un plan à suivre. Cependant, cette aide semblait d'être insuffisante pour l'achèvement des constructions. De plus, les citoyens ne participaient pas au choix de l'assiette et la conception.

Par conséquent, après l'échec de ce programme, l'état optait pour le dite Logement Social Participatif⁶⁷.

7. Le logement rural :

⁶³ Ibid.

⁶⁴ L.BELARBI (2008) Habitat évolutif , entre règlementation et réalité ,cas d'étude , Chelghoum Laid Wilaya de Mila, Université mentouri Constantine, p77.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Ministère de l'Habitat, juin 1998 « projet de résorption de l'habitat précaire » document de la banque nationale.

« L'aide à l'Habitat Rural est destinée aux personnes physiques qui exercent ou résident en milieu rural, voulant construire une nouvelle habitation. »⁶⁸.

L'aide attribuée par l'état est versée sur deux tranches. La première représente une avance du 60% du montant total, à la présentation du permis de construire. Ensuite, la deuxième tranche est 40%⁶⁹ restante après l'achèvement des travaux de gros œuvres.

8. Logement de fonction :

Ce type de logement est attribué par l'état à ces agents pour leur faciliter la mobilité. C'est une formule de logement non cessible et destinée aux ménages le plus démunis après la libération des logements publics locatifs.

Ce sont des logements destinés aux travailleurs financé par ces derniers et du fond social.

Tableau 3 Programmes d'habitat inscrit au titre du plan quinquennal 2005-2009.⁷⁰

	Programme Quinquennal	Programme Compl. Sud	Programme Compl. Hauts Plateaux	Programme pour la résorption de l'habitat Précaire	Autres programmes spécifiques	Total
Logement social	239 412	11 700	16 500	29 545	14 733	311 890
Logement Participatif	233 733	9 707	18 000	0	0	261 440
Habitat rural	394 238	40 593	63 300	0	12 565	510 696
Location Vente	129 115	0	0	0	0	129 115
Logements promotionnel	38 068	0	0	0	0	38 068
Total général	1 034 566	62 000	97 800	29 545	27 298	1 251 209

⁶⁸ Site officiel de la Caisse Nationale du Logement, consulté le 10/08/2017 ; <http://www.cnl.gov.dz/fr/aides-aux-particuliers/habitat-rural>.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ <http://www.mhu.gov.dz/statistique.asp>.

3. Formes de résorption des quartiers précaires en Algérie.

a. Formes d'intervention sur les quartiers précaires :

Face à la propagation des quartiers précaires autour des grandes villes , l'état a lancé un nouveau programme d'éradication de ce type d'habitat illicite dans le cadre de la Stratégie Nationale de l'Habitat 1996-2000 qui définit la nouvelle politique utilisée pour gérer et contrôler ce phénomène progressivement.

Ces zones sont considérées comme des champs d'expérimentations dont plusieurs stratégies ont été entreprises sans pouvoir régler à court et long terme la situation qui ne cesse d'accroître.

En 1993, des enquêtes faites par l'APC à travers l'Algérie ont montré que la plus grande aspiration des ménages des bidonvilles est d'avoir un logement décent .De ce fait, les stratégies d'intervention ont été basées sur les capacités économiques des ménages, contrainte majeur de ces derniers qui les a empêché d'accéder à un logement confortable, légal et sécurisé.

Par conséquent, les actions d'intervention sont établies comme suit :

1. L'amélioration urbaine :

Cette forme vise à maintenir les quartiers sur place dont les constructions peuvent recevoir une amélioration du confort, de viabilité et de sécurité ainsi qu'une régularisation foncière sans déplacer les ménages. Cependant, les travaux de viabilité et de branchements aux réseaux publics peuvent exiger un déplacement temporaire. La réhabilitation de l'habitat vétuste :

En Algérie, depuis 1967, plusieurs textes législatifs ont été promulgués concernant le patrimoine bâti. Mais, c'est jusqu'au 2008 qu'un grand programme de réhabilitation des immeubles vétustes été lancé dans quatre villes algériennes : 'Alger, Annaba, Constantine et Oran. Parce que l'habitat vétuste est un habitat précaire à cause des conditions de vie insalubres qui mettent en risque la santé et les vies des habitants.

Ce programme a visé les immeubles anciens insalubres qui ne sont plus aptes à recevoir une activité vitale dont une démolition suivie par un renouvellement est indispensable.

2. L'habitat évolutif (déjà expliqué en haut dans la page 40).

3. Résorption des bidonvilles :

Il s'agit de la destruction totale des bidonvilles et dans la majorité des cas le déplacement et le relogement temporaire ou permanent des populations suivant un recasement ou une restructuration :

a) Le recasement :

Il s'agit d'un recasement de la baraque et la remplacer par une construction solide et conformes aux normes sanitaire et de sécurité. La construction nouvelle peut occuper la même parcelle du même site du bidonville ou déplacée vers une autre, mais en augmentant la surface bâties⁷¹.

b) Le relogement :

C'est le déplacement des ménages vers des sites de logement alternatives, qu'ils soient de type évolutif ou collectif. Les baraques sont ensuite démolis et interdire des futures occupations.

Cette action permet le contrôle et la gestion de développement des bidonvilles en mobilisant les ménages vers les sites prédéfinis⁷².

c) La restructuration :

C'est la régénération des bidonvilles sur eux-mêmes en maintenant les populations sur place, viabilisant les constructions et le remplacement des baraques par des constructions en dur.

Plusieurs facteurs contribuent à la réalisation de cette action telle que la possibilité d'aménagement des terrains occupés ou proches des bidonvilles, la disposition des baraques, la distribution viaire au sein des bidonvilles et la surface des parcelles. En outre, cette action est entreprise surtout dans le cas de refus de la population d'être relogées dans des sites éloignés qui était le cas de la commune de Bou-Saada dans le site de Maitar et Sidi Slimane⁷³.

d) Viabilisation des quartiers en dur :

Il s'agit de renforcer les quartiers à constructions dures avec les infrastructures de base, services et équipements socio-collectifs de proximité. De plus, les habitations déjà construite illégalement devraient régler leur situation juridique pour donner le sentiment de sécurité foncière des habitants .Ensuite, pour que ces quartiers se densifient sur eux-mêmes, les

⁷¹M.ARABA (2012), Les quartiers périphériques spontanés entre les opérations d'intégration et les forces d'exclusion, Université Mohamed Khider – Biskra, p82.

⁷²Ibid.

⁷³Ibid, p83.

collectivités locales encouragent l'extension verticale et horizontale de ces derniers .Cela va permettre de contrôler l'étalement urbain des grandes villes.

Le financement de ces travaux s'effectue en collaboration de l'état, la commune et les délégués choisis par les populations (associations).Cela va permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leur cadre de vie⁷⁴.

e) L'auto construction :

C'est l'attribution des lots terrains viabilisés et équipés aux populations qui prennent la responsabilité de construire leurs habitations selon les normes et les réglementations en vigueur.⁷⁵

Conclusion :

L'existence des quartiers précaires en général et les bidonvilles en particulier , n'est pas un fait d'hier . Ils en existent depuis longtemps.

Cependant , cette existence est notées fortes et a trouvé son origine depuis l'installation des colons français en Algérie .

Depuis leurs apparitions, les politiques et opérations destinés à leur éradication ne cessaient de varier.

A ce jour, la question des bidonvilles d'Alger est posée sur toutes les tables rondes destinées au développement urbain de cette villes.

Mais en aucun cas, une étude d'impact a été menée pour vérifier l'efficacité de ces opérations et politiques ainsi l'amélioration ou la dégradation de la vie sociale et le cadre de vie des habitants affectés.

A la fin de ces trois chapitres, on conclut qu'une étude d'impact est nécessaire pour faire une évaluation des actions qu'on ne cessent de répéter sans savoir si elles aboutissent à un résultat adéquat ou non vue la persistance de ce phénomène .

Chapitre 4 : Cas d'étude – la cité verte de Kourifa –El Harrach

Introduction :

Le chapitre suivant traite le cas de la cité de Kourifa. Cette cité regroupe un nombre élevé de 1460 familles relogées provenant de 13 ex-bidonvilles (voir annexe n°1) de communes différentes de la wilaya d'Alger.

Les difficultés de cohabitation, d'insécurité, d'enclavement géographique et social, le manque d'équipements de proximité et surtout d'accompagnement social par les créateurs de la cité ont eu des impacts sur ces habitants.

Pour en savoir plus, deux enquêtes sur terrain ont été effectuées dont les résultats sont mentionnées ci-dessous.

1. Situation géographique.

a. Localisation géographique :

La cité verte de Kourifa se situe à 3.1 km au sud-est du centre de la commune d'El Harrach de la Wilaya d'Alger (voir fig 2).

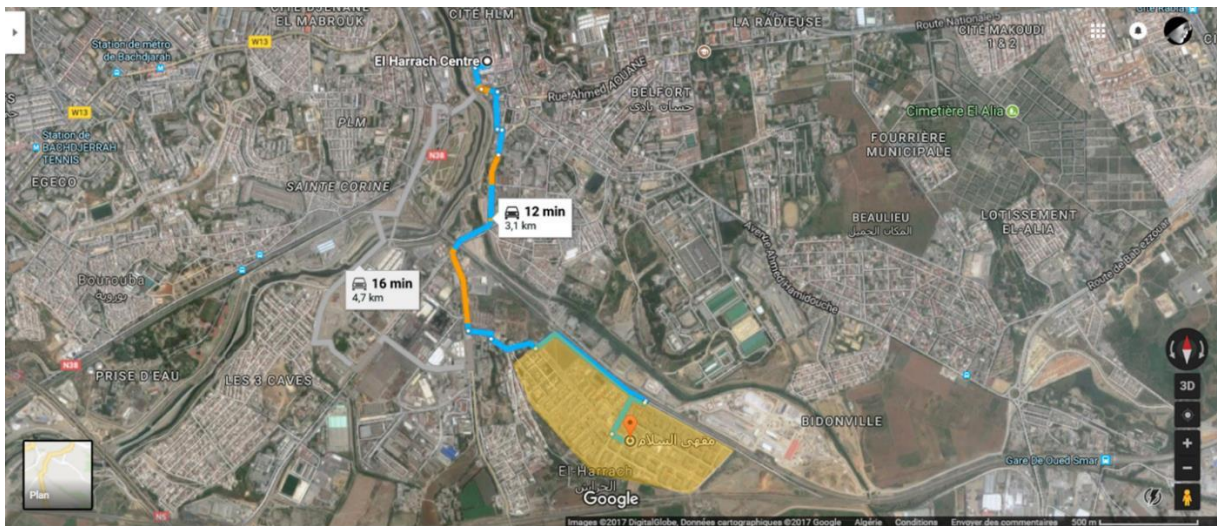


Figure 6 Localisation de la cité verte de Kourifa par rapport au centre d'El Harrach⁷⁶

b. Environnement immédiat :

La cité a été édifée sur un terrain périphérique de la commune d'El Harrach. Elle représente l'extrémité urbaine sud (voir figure 3) de la commune.

⁷⁴Ibid.

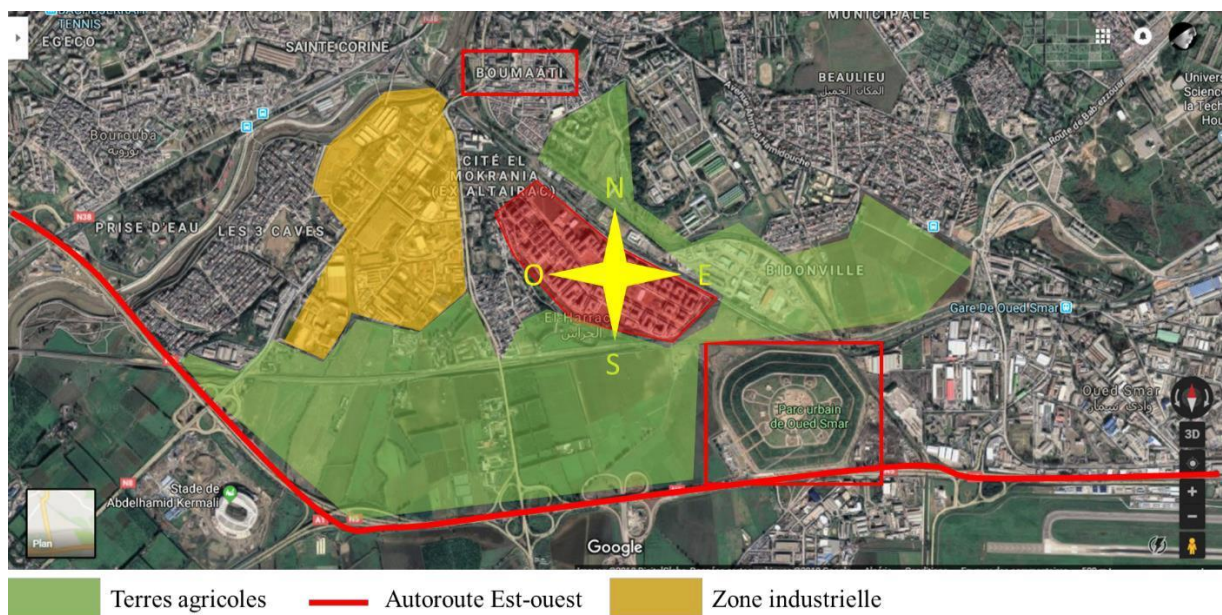
⁷⁵Ibid.

⁷⁶Ibid



Figure 7 Localisation de Kourifa dans la commune d'El Harrach.

Cette nouvelle installation urbaine est limitée au Nord par des terrains vierges suivis par le quartier de Boummati, Oued Smar à l'est où se situe le nouveau parc urbain de Oued Smar au sud-est, puis par les terres agricoles au sud traversées par l'autoroute est-ouest et par un quartier résidentiel suivi par une zone industrielle à l'ouest (Fig 4).



On conclut que la cité a été construite sur un terrain isolé dans la périphérie d'El Harrach, entourée par les grands axes urbains et difficilement desservis.

c. Accessibilité :

i. Accessibilité vers la cité :

Pour atteindre la cité, il faut aboutir à l'agence de bus de Boumati , le point de transport le plus proche.

D'abord , une distance de 10.6 km relie l'agence de bus à l'aéroport international de Houari Boumediene . Ensuite, depuis la gare routière, L'itinéraire prend 14 min avec une distance de 5.5 km pour arriver à l'agence. La gare routière du caroubier représente un repère importante, vu son statut de gare régionale (voir fig. 5).

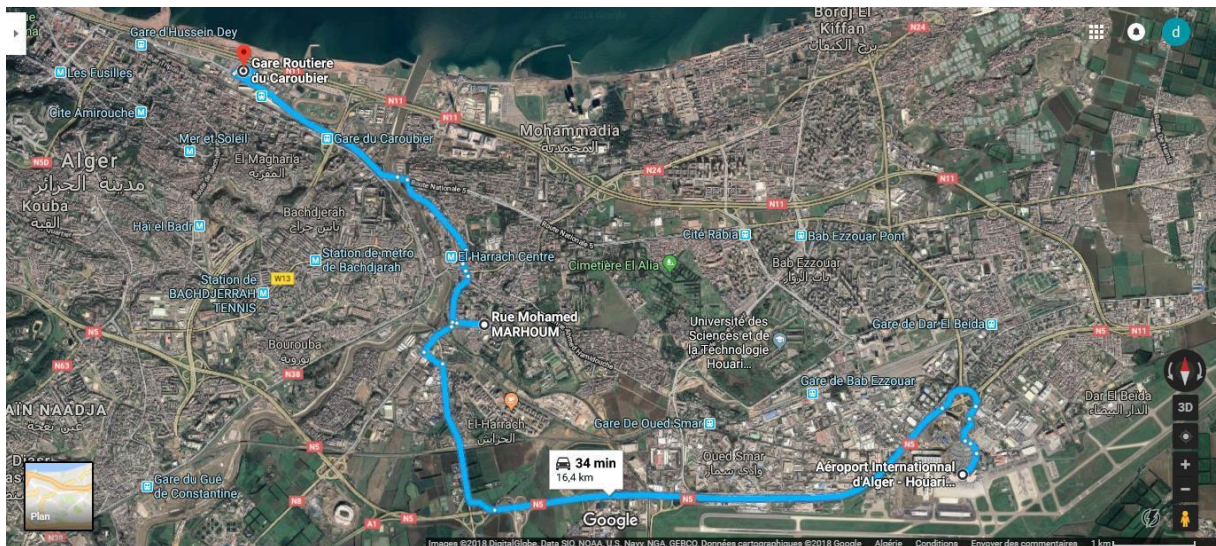


Figure 8 : Accessibilité vers l'agence de bus de Boumati à partir de l'aéroport international de Houari Boumedieneet la gare routière régionale Caroubier.

ii. Accès de la cité :

La cité Kourifa se situe à proximité de la station de bus de Boumaati. Cette station est à 29 min à pieds de l'accès principal de la cité éloignée d'une distance de 700m (voir figure) . La cité possède deux accès :

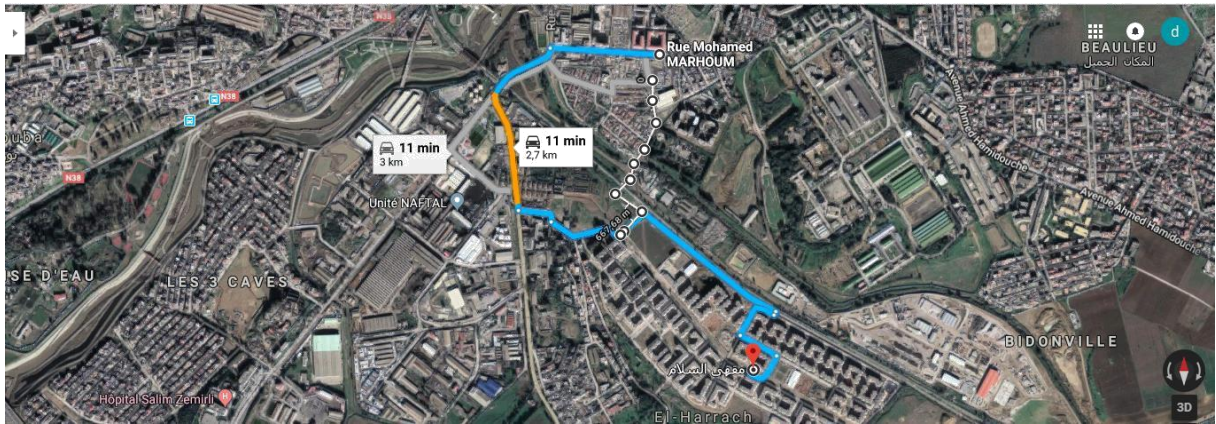


Figure 9 Accès piéton et mécanique à la cité à partir de la station de bus de Boummati .

- 1- Le premier se fait par l'entrée sud qui sera l'entrée officielle de la protection civile de la cité après l'achèvement des travaux (voir Photos 5 et 6).

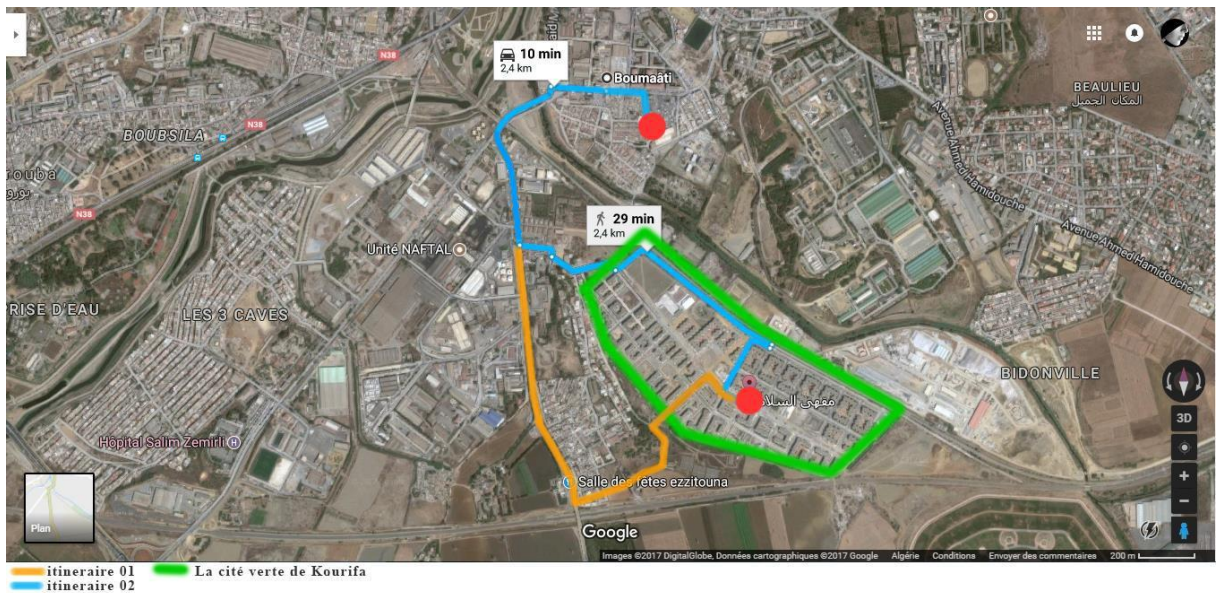


Figure 10 Accès à la cité à partir de la station de bus de Boummati.



Figure 12 Accès sud de la cité.

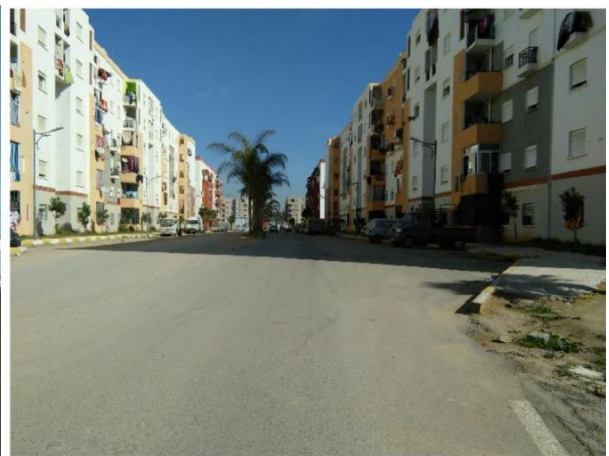


Figure 11 Accès sud de la cité.

- 2- Le deuxième se fait du nord. Cette entrée est plus fréquentée par les habitants de la cité parce qu'elle la plus proche de l'agence des bus de Boumaati. Le seul moyen de transport qui mène de la cité vers l'agence sont les minibus privés, localement appelés « Kabsoula » (Voir Photos 08,09,10,11,12).



Figure 13 :Vus sur la cité depuis l'entrée nord.



Figure 14La route Nord qui mene vers l'entrée nord de la cité.

iii. Circulation interne :

La circulation interne de la cité se fait par un cheminement continu qui entoure les 45 blocs dont chacun est desservis par un branchement secondaire (voir plan de la circulation de la protection civile :

.

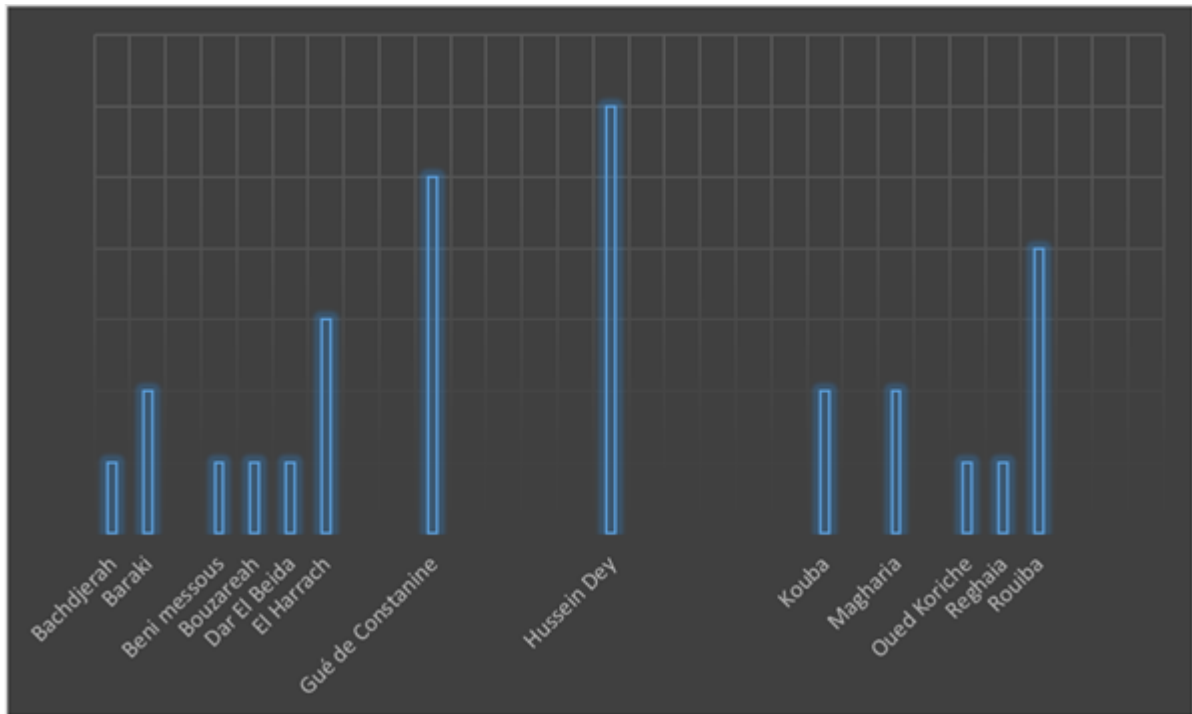


Figure 16 Schéma de circulation interne entre les logements de l'OPGI de l'Hussein Dey

2. Données quantitatives et qualitatives de la cité. :

Le projet a été réalisé dans le cadre de l'opération du projet de relogement des populations bidonvilles éradiqués d'Alger. L'OPGI a été chargée de la réalisation de ce projet de 4640 logements, destinés à abriter 4640 familles dans des logements de type F3.

Le graphe suivant contient les sites de provenance des familles relogées dans la cité⁷⁷ :

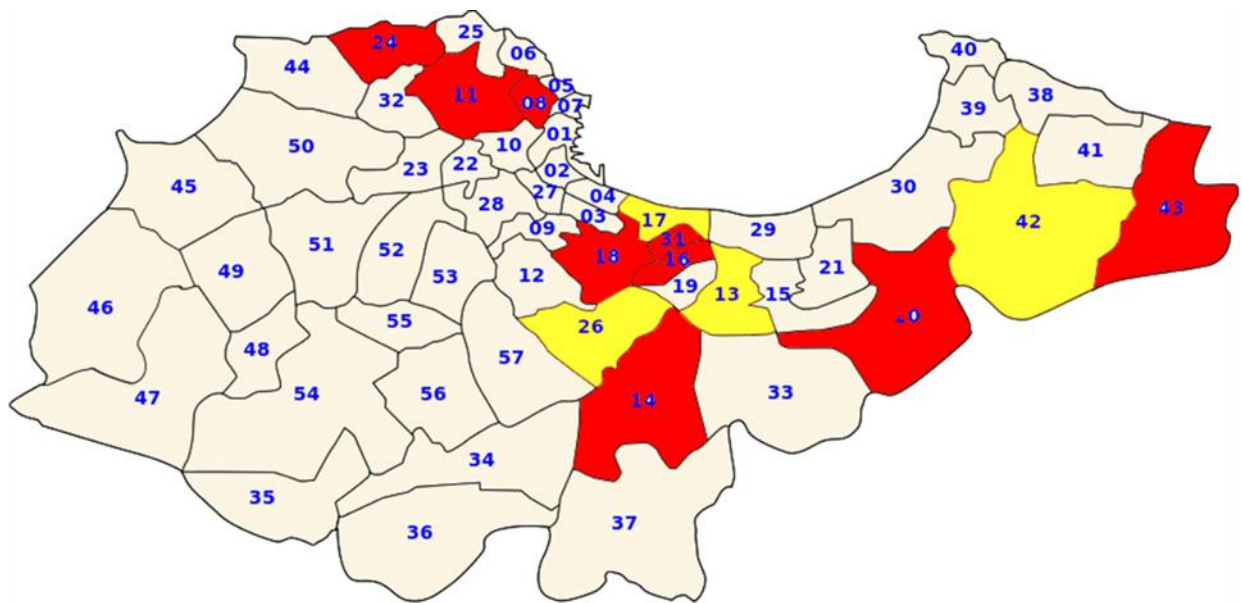


D'après le graphe , l'Hussein Dey représente la commune de provenance de la plupart des familles relogées , suivi par El Harrach , Gué de Constantine et Rouiba. Ces trois dernières communes se trouvaient à la périphérie d'Alger moins urbanisées et occupées par les zones industrielles, les emplacements les plus ciblés et plus susceptibles de la réapparition des bidonvilles.

Quoique, il y a des familles provenant des communes appartenant à la périphérie urbanisée comme Béni Messous , Kouba, Bouzareah mais en nombre plus réduit (voir fig .

⁷⁷Source ; Direction de logements de l'Hussein Dey.

⁷⁸ Voir tableau 15 en annexes.



08. Oued Koriche • 11. Bouzareah • 13. El Harrach • 14. Baraki • 16. Bachdjerrah • 17. Hussein Dey • 18. Kouba • 20. Dar El Beïda • 26. Djasr Kasentina • 31. El Magharia • 32. Beni Messous • 42. Rouïba • 43. Reghaïa •

Les communes de provenance des familles relogées

Les communes avec un nombre élevé des familles relogés

Figure 17 Cartes des communes des bidonvilles d'origine.

L'ordre de construction de ces logements est venu du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme vers la Wilaya d'Alger . Cette dernière par la suite définit, quantifie et divise les projets en les envoyant aux directions de logements de la Wilaya. Pour le cas de Kourifa , la direction de logement de l'Husseïn Dey a été la responsable. Par la suite, l'exécution de la cité a été prise en charge par l'OPGI de l'Husseïn Dey et celle de Bir Mourad Rais .

Le rôle de l'OPGI commence à la réceptions des données de la direction de logements. Cet organisme conçoit et s'occupe de la réalisation directe du projet ou indirectement en le sous-traitant avec des entreprises privées.

A la réception des logements par les autorités et après l'installation des familles, les loyers des logements sont récupérés apurés des bureaux annexes des OPGI dans la cité.

Le projet a été réalisé en deux tranches :

- La première tranche :

L'OPGI de l'Husseïn Dey a réalisé 1402 logements à la cité de Kourifa dont chaque logement est obligatoirement occupé par une seule famille. Ces logements sont de type F3 dont la surface moyenne est de 69.00 m²



Figure 18 Carte de répartition des logements , des équipements et des espaces verts dans la cité de Kourifa

Le programme prévoit la réalisation d'un certain nombre d'équipements de proximité tels que :

- Equipement éducatifs : 1 Lycée pour, 2 Cem pour, 4 groupes scolaires et 2 crèches,
- 2 équipements sanitaires : une Polyclinique, contenant
- Equipements culturels : une maison de jeunes,
- Equipements administratifs : une annexe d'APC , un siège de protection civile et de sureté urbaine ,

- Equipements et aménagements sportifs : des terrains de sport ainsi que des salles en un ensemble sportif .
- Equipements culturels : Il est également prévu la construction d'une mosquée,
- Equipements commerciaux : d'un marché et des locaux commerciaux ont été programmés comme équipements de base supplémentaires (voir fig. 15).

Durant la première enquête qui a été effectuée en février 2017 ,la réalisation des logements , d'une part , n'était pas en sa totalité après l'installation des familles. Certains blocs n'étaient pas alimentés soit en électricité, soit au gaz de ville. De plus, la panne d'une pompe souterraine a engendré la pollution des eaux potables par les eaux usées. D'autre part , aucun équipement n'a été réalisé et la plupart étaient dans la phase de gros-œuvres.



Figure 19 Carte de la répartition des équipement dans la cité.

3. Diagnostic socio-spatial :

a. Reportage photos :

Deux visites sur site ont été effectuées avec un décalage temporaire d'une année.

Dans la première visite au février 2017, on est entré par l'accès sud de la cité. Le premier constat qui a été fait c'était la faible fréquentation de l'accès principale par les habitants. Ce dernier et le plus large de la cité a été pratiquement vide, il donne une impression d'abandon.

Les habitants apparaissaient au fur et à mesure qu'on avançait en particulier les enfants et les personnes âgées, sachant que la visite a été effectuée durant un jour de semaine et non-pas le weekend.

Au bout de la voie principale, un arrêt de bus a été marqué par l'attente des passagers sans un abri ni signalétiques. D'ailleurs, c'est le seul moyen de transport observé sur site.

On observe la transformation des façades en particulier des balcons qui seront fermés soit par des rideaux ou en menuiseries aluminium vitrées.

On observe la présence de quelques services de proximité qui occupent les rez-de-chaussée de quelques immeubles, comme : les services téléphoniques, les bureaux des OPGI de l'Hussein Dey et de Bir mourad Raïs, bureaux tabacs ...

Après une année, la deuxième visite s'est déroulée durant le mois février 2018 dont le même itinéraire a été effectué. Cette fois-ci encore, on a accédé par l'entrée marquée par la série de palmiers.

La même impression d'abandon a été perçue. En approchant au milieu de la cité, un groupement d'habitants en face d'un fast-food, un café et autour du nouveau mausolée construit par les habitants, a été remarqué. Tous les habitants de tous âges en majorité des hommes se regroupaient à cet endroit.

En ce jour de semaine, plusieurs enfants jouaient dans la rue, des vieux et des jeunes discutaient, une situation similaire à celle observée lors de la première visite.

Pour le transport en commun, le nombre de minibus dont les chauffeurs habitent la cité, se multipliait.

Le reportage des photos suivant contient des photos prises par l'OPGI à la réception des logements (à gauche) et les photos prises lors des visites sur site une année après (à droite),

Photos prises lors de la première visite
le 02/02/2017



Photos prises par l'OPGI lors du relogement
2016



1402 Logements Publics Locatifs à Kourifa El Harrach

Ces deux premières photos montrent l'entrée principale de la cité prévu dans le plan d'aménagement .

Lors des visites, c'était notre accès mais la quasi-absence des habitants a fait perdre son statut d'accès principal,

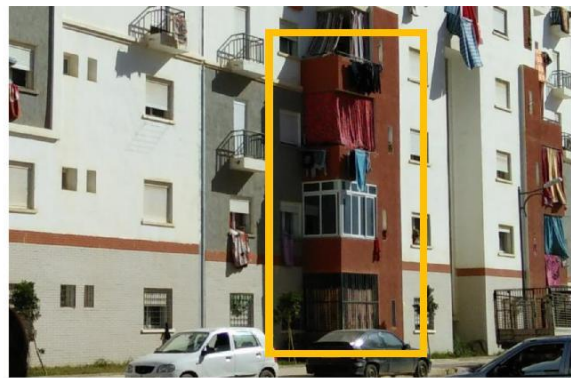


En revanche ,un deuxième accès a été aménagé par les habitants qui se situe à l'extrémité nord de la cité où passent les mini-bus de transport,



1402 Logements Publics Locatifs à Kourifa El Harrach

Interventions des habitants sur les façades des logements , plus précisément la fermeture des balcons par des tissus « bâches » ou des menuiseries en aluminium vitrées ,
 Non seulement cela montre la non-adéquation entre le mode de vie des nouveaux habitants et les logements réalisés mais encore l'absence de communication des créateurs de l'espace et ses occupants pour savoir ses besoins et leurs habitudes sociales et culturelles.



1402 Logements Publics Locatifs à Kourifa El Harrach

Pratiquement toutes les façades des blocs ont été modifiées . Certes les logements sont plus solides que les baraques mes les rajouts effectués donnent l'image d'anarchisme des bidonvilles précédemment créés par leurs habitants.



1402 Logements Publics Locatifs à Kourifa El Harrach

Les modifications extérieures ont touché toutes les façades de tous les blocs malgré le fait que les habitants proviennent des sites d'origine différents et entre autre éloignés.

Donc , il y a un caractère social et culturel que ces groupes sociaux partagent et si bien étudié peut aider à leurs cohabitation sans compter qu'ils vivaient dans des conditions d'insalubrité similaires .



Enfin , avec l'absence des équipements de service de proximité , peu de locaux et commerces ont été aménagés aux rez-de-chaussée des immeubles sans oublier le fait que la cité est mal desservie par son entourage Par conséquent , c'est une difficulté quotidienne que les habitants confrontent .



b. Impacts sociaux du relogement, résultats des enquêtes

o La première enquête, le 02/02/2017 :

D'après les entretiens effectués auprès des habitants, on déduit que le relogement a été purement une décision politique. Aucune enquête sociale n'a été effectuée sur les bidonvilles d'origine. Ainsi, le contact a été et est toujours faible entre les habitants et les autorités locales. Le seul lien entre les deux était à travers les délégués des quartiers, leurs rôle se limitait à la diffusion d'information dans les quartier qu'ils représentent.

Ensuite, la plupart des interrogés présents ont exprimé leur gratitude envers l'amélioration de la situation de leurs habitats en les comparant aux baraques d'avant. En fait, ce qui a été le plus important pour eux c'est de pouvoir se protéger des dangers extérieurs en ayant un logement solide et confortable. C'est pour cela qu'un des habitants, quand on lui a demandé son avis en cas de non-satisfaction du nouveau lieu de résidence, disait que : « peu importe où ils nous emmènent, l'essentiel c'est qu'on vit avec nos enfants sous un toit solide qui nous protège des intempéries ... ».

Par contre, les habitants ont exprimé leur inquiétude en ce qui concerne l'absence du transport scolaire et les établissements de services de base nécessaires : tels qu'un dispensaire local, une mosquée, équipements éducatifs, etc.

o La deuxième enquête, le 06/02/2018 :

Après une année les habitants n'étaient pas satisfaits du peu de changements qui ont été effectués durant cette période.

Les enfants exprimaient leurs difficultés hebdomadaires pour aller à leurs établissements scolaires. Ils utilisent soit les transports les minibus appelés « Kabsoula », soit les élèves se regroupent pour louer un moyen de transport, soit les parents les accompagnent à l'école sous peine d'arriver en retard au travail. L'entretien avec 17 enfants a démontré que 1/17 seul qui est scolarisé au primaire de Kourifa tandis que le reste a été affecté loin de la cité : à El Harrach, Bach Djerah, Boumaati, El Hamiz, etc.

L'ouverture du primaire de Kourifa qui contient en même temps des classes moyennes et des classes primaires, n'a pas résolu ce problème mais a aggravé la situation. Cet établissement mixte contient des classes surchargées qui empêchent les élèves de suivre leurs cours ce qui a

influencé négativement sur les résultats scolaires. C'est la raison pour laquelle, les parents ont été obligés de laisser leurs enfants dans les établissements scolaires d'origine avant le relogement. Un des enfant qui a étudié dans ce primaire a décrit la situation à l'intérieur en disant :

« Ils ont ouvert le primaire mais du 1^{ere} année jusqu'à 4^{eme} année, la cinquième année n'est pas disponible. Ainsi , les trois premières classes moyennes ont été intégrées . Il y a 700 élèves dans des classes surchargées de 45 , 50 voire 60 élèves par classe pour 2h d'enseignement par jour parce que on n'arrive pas à suivre ».

Cependant , les enfants n'échappaient pas de la ségrégation sociale , une des habitantes de la cité a dit que les enseignants dévalorisent les nouveaux élèves de la cité on lui attribuant des appellations discriminatrices socialement « bas de la société » ce qui a inquiété leurs parents de ce qu'elle appelait du « traumatisme » et « agression verbale ». Alors on constate un problème d'intégration sociale des nouveaux habitants.

Depuis l'incident du chauffeur de l'année passée et l'annulation des transports scolaires, les enfants et leurs parents se sont retrouvés dans un double problème : assurer la scolarisation de leurs enfants et la sécurisation des transports. Plus personne ne veut conduire ces enfants vers l'école. Les chauffeurs de bus refusent de le faire : « Le public ne veut plus conduire les bus pour cette cité » (interview avec les habitants)

En effet l'état (apc d'Elharrach) avait mis à la disposition des habitants un transport scolaire pour pallier au manque en équipements scolaires sur place, malheureusement les habitants et du fait de l'absence d'accompagnement et du manque de sensibilisation n'ont pas su garder ce privilège. Un habitant s'est permis de prendre le bus avec les enfants alors qu'il lui était interdit et sa réaction démesuré qui a conduit à une grave blessure du chauffeur a marqué d'une part les enfants eux-mêmes, mais également a montré le niveau d'irresponsabilité des habitants. Un des élèves qui ont été présent dans le bus scolaires a raconté comment l'incidence était :

« J'étais dans le bus . Un jeune passager a gravement blessé le chauffeur avec un couteau. Après ce jour, ils nous ont annulé les bus .

Le changement qui a été effectué durant une année était la construction d'un mausolée par les habitants eux-mêmes.

Donc, la priorité de l'état était de reloger les familles des bidonvilles, évacuer les baraques et libérer les terrains occupés par les bidonvilles sans se préoccuper des relogés. C'est pour cette raison que la construction des logements a été accélérée, mais le programme des équipements est resté secondaire.

Certes, cette stratégie a engendré l'apparition d'autres problèmes à cause du retard de l'achèvement des travaux de constructions des services d'accompagnement. Par conséquent, les habitants se trouvaient dans une situation d'adaptation et de non-réclamation. Aucun des habitants n'a déclaré avoir sollicité les autorités pour faire accélérer les travaux. Ils sont obligés de trouver eux-mêmes les solutions pour remédier aux manquements en particulier en matière de transport.

Même si la cité a été reliée aux réseaux viaires, plus précisément à la route nationale N24, les lignes de transport menant vers la cité n'ont pas été prolongées au-delà de l'actuelle agence de bus de Boumati. Encore une fois, les relogés sont isolés de leur entourage, chose qui n'a pas changé après la consolidation de leurs lieux d'habitation.

Quant aux acteurs locaux, à savoir l'OPGI et la direction de logements de l'Hussein Dey, les responsables de la construction et l'aménagement de la cité, n'interviennent que techniquement dans l'opération de relogement. L'aspect social en termes de familles à reloger est pris en charge partiellement par le service social de l'OPGI de l'Hussein Dey et totalement par la Wilaya d'Alger.

Conclusion générale :

En conclusion, nous avons pu à travers cette recherche de répondre aux problématiques concernant l'impact du relogement sur la vie quotidienne des relogés. Effectivement , leurs habitudes quotidiennes ont changé avec le changement de leur lieux de résidence , mais encore , leurs relations et comportements sociaux ont été affectées.

D'abord, au niveau social , l'installation de plusieurs familles d'origines différentes a posé un problèmes majeurs de cohabitation entre ces déférents groupes sociaux d'où une situation d'insécurité a dominé cette cité.

Ensuite, la difficulté d'adaptation ne se limitait pas à l'intérieur de la cité mais aussi entre les nouveaux habitants et leurs entourage extérieur. Ce phénomène se manifeste au niveau de scolarisation des enfants .Ces derniers ont reçu un traitement discriminatoire par leurs nouveaux enseignant.

De plus , le décalage temporaire entre la réalisation des logements et les équipement d'appuis a rendu la vie quotidienne de habitants plus pénible . Ils sont obligés de trouver des solutions alternatives provisoires pour pouvoir ajuster leurs modes de vie précédents au nouveau mode de vie.

Ainsi , le manque d'accompagnement social de la part des autorités a donné un sentiment de négligence envers les nouveaux habitants qui ne pouvaient même pas réclamer ou demander la résolution des problèmes survenus après le relogement , à titre d'exemple celui du transport.

Quant à l'exemple du Maroc traité dans les chapitres précédents, en effet, les impacts sociaux sont similaires malgré les différences entre les deux sociétés algérienne et marocaine. De ce fait, pour économiser le temps de refaire des recherches sur nos cas algériens et impacts des interventions sur terrain, on a déjà une aperçue concrète qu'on peut tirer expérience et avancer davantage les recherches vers des solutions plus adéquates pour régler les lacunes et manques sociaux des programmes dans ces racines.

Enfin, la difficulté majeure rencontrée dans cette recherche était le manque de statistiques précises à cause de la non-coopération de certains organismes administratifs vue que la confidentialité de l'opération au niveau politique.

Annexes :

Annexe 1 : Tableau des communes de provenance des familles relogées dans la cité de Kourifa.

Commune de provenance	Site de provenance
Bachdjerah	Les palmiers
Baraki	Bidonville Hai El Djilali
	Diar El Baraka
Beni messous	Celeste
Bouzareah	Site Bousmaha
Dar El Beida	Oued El Hamiz
El Harrach	Ex Poterie
	Les palmiers
	El mokrania
Gué de Constanine	Bidonville Ain melha ZONE A
	Bidonville Ain melha ZONE B
	Bidonville Ain melha ZONE C
	Onab
	Ramli
Hussein Dey	4 Rue Amar Nekid
	ENAED
	Ferme Jais caroubier
	Gaspard de proney
	Oued Ouchayeh
	Sotrawa

Kouba	Rue de la mecque
	SORECAL
Magharia	Bidonville Ben Boulaid
	Ferme maya
Oued Koriche	Djebel KOUKOU
Reghaia	Chalet Koraichi
Rouiba	Coca cola
	Complexe sportif
	Mares
	Oued El Hamiz

Annexe 2 : Guide d'entretien avec les habitant :

Entretien avec des habitants à la cité verte de **Kourifa** :

Appréciations/Attentes ou Insatisfactions/Déceptions ? :

- 1- Vous êtes un ancien ou nouvel habitant (arrivant) dans ce quartier ?
- 2- Depuis quand habitez-vous ici ?
- 3- D'où viennent les autres ?
- 4- Est-ce que vous avez signé des papiers pour ne plus y revenir ?
- 5- Comment ils vous ont informé que vous seriez relogés dans un autre endroit, quand est-ce que les enquêtes ont été faites ?
- 6- Est-ce qu'il y a eu un préavis ou des listes avant qu'ils ne viennent ?
- 7- Est-ce qu'ils vous ont informé avant de l'endroit où vous allez être relogés ou c'est le jour même du déplacement ?
- 8- Mais quand ils étaient en train de construire cette cité, vous ne saviez pas que vous seriez relogés ici ?
- 9- Comment est l'état des logements à l'intérieur pour des logements sociaux, confort, finition ... ?
- 10- Quel est le type d'appartement ?
- 11 – Est-ce que les logements sont équipés en électricité, gaz, eau ... ?
- 12- Comment vous reconnaissez vos bâtiments et quartiers ... ?
- 13- Et pour le transport ?
- 14 – et pour l'école des enfants ?

15 - Est-ce qu'il y a des commerces de proximité à l'intérieur de la cité pour s'approvisionner ?

16- Et pour les services sanitaires ?

17- Est-ce que vous avez refusé quand ils vous ont dit que vous seriez relogés dans des endroits plus loin des sites d'origines ?

Cohabitation / Adaptation :

19- Est-ce que vous aviez des problèmes d'adaptation et de cohabitation avec les habitants des autres quartiers ?

20- Est-ce qu'il y avait des tournées d'inspection et de vérification par les autorités qui vous ont relogés après votre installation ?

21- Comment comparez-vous entre les conditions de vie actuelles et celles précédentes dans les baraques ?

22- Quand vous avez un problème, est-ce que vous le transmettez à vos associations locales et est-ce que vous avez une association commune ou chaque quartier est indépendant avec ses représentants ?

23- Quels sont les quartiers relogés dans cette cité ?

Entretien avec une employée du bureau de l'OPGI de l'Hussein Dey à la cité de Kourifa :

Processus du relogement :

1. Comment la décision de l'acte d'éradication a été prise et quel est le rôle de l'OPGI dans la gestion de l'opération ?

Entretien avec une employée du service d'urbanisme de l'APC d'El Harrach :

Processus du relogement :

1. Est-ce qu'on peut avoir un plan de situation ou d'aménagement de Kourifa ?
2. Que pouvez-vous nous donner comme information concernant le relogement de la cité ?

Entretien avec une employée à la direction des logements de l'Hussein Dey :

Processus du relogement :

1. Pouvez-vous m'expliquer comment l'opération de relogement a été effectuée ?

Entretien avec les architectes de l'OPGI de l'Hussein Dey à Amirouche – l'Hussein Dey :

Rôle de l'OPGI

1. Pouvez-vous m'expliquer le rôle de l'OPGI dans l'opération de relogement ?
2. Qui donne l'ordre pour construire un tant de logements ?
3. Et pour le nombre et la localisation des familles qui vont être relogées ?

Entretien avec un employé au service social de l'OPGI de l'Hussein Dey à la place du 1 mai :

Statistiques sociales

1. Je voudrais savoir combien le nombre et la provenance des familles relogées à la cité verte de Kourifa .

Guide d'entretien 02 :

Avec les habitants :

Transport et transport scolaire :

1. Avez-vous des enfants dans votre ménage ?
2. Quel âge ont-ils ?
3. Vont-ils aux écoles, CEMs ,... ?
4. Où se trouvent leurs écoles, CEMs ,... ?
5. Pourquoi vos enfants sont encore scolarisés à El-Harrach ?
6. Comment font-ils pour y aller ?
7. Y a-t-il des moyens de transport destinés spécialement aux jeunes enfants ?
8. Est-ce que le transport est sécurisé ?
9. Quand il n'y avait pas de transport, comment faites-vous pour les emmener ? Qui s'en occupe dans votre famille ?
10. Est-ce que vous avez gardé les mêmes lieux de travail ?
11. Comment faites-vous pour y arriver ? Les établissements scolaires de vos enfants font-ils partie de votre itinéraire journalier ?
12. Que pensiez-vous de la réaction de l'APC face à l'incident du chauffeur de l'an dernier ? Est-ce que cela s'est encore produit ?

Annexe 4 :La liste suivante représente un échantillon des enfants habitant Kourifa et scolarisés hors la cité, dans leurs établissements d'avant le relogement :

Nom	Age	Etablissement
Abd El Hadi	12	Reda Houhou
Louai	12	Reda Houhou
Wassim	12	Sidi mebarek
Oussama	16	Sidi mebarek

mustapha	13	Mohamed Chaaloul (Boumaati)
Fares	11	Outba Abd Elkader (El Harrach)
Hocine Lahrach	12	Zagnoun
Rayan	13	Kourifa
mohamed	13	Sidi mebarek
Rabeh mokrani	13	Les virages (El Harrach)
Hamza	11	El Harrach
Rayane	14	Choolane
Aymen	14	Ferezdak
Aymen	13	Mentouri
Hossam	12	Les virages
Bilel	13	Reda Houhou

Bibliographie :

- Chaboche .M ; Preuvot.N ; Dukhan .A . (Avril 2014) ,L'AFD & l'intervention en quartiers précaires retours d'expériences et recommandations stratégiques ,p48.
- Guillaume J et Pierre-Alain P,Améliorer les quartiers précaires : Approches suivies au Burkina, Djibouti et Haïti,p13.
- Grégoire Milot. (5 mars 2012), La concertation est-elle une codécision ?,Une ville en débat.
- Oubraham.S.(23-03-2013). Eradication de l'habitat précaire : Une priorité dans le plan du gouvernement. El Moudjahid.
- Alpes.R.(juin 2003). RENOUVELLEMENT URBAIN -définition –origines-enjeux. Les cahiers de l'habitat et du logement .Dossier 6.9p.
- Jacquot.S. (2007).Culture et renouvellement urbain Une étude à partir des cas de Gênes, Valparaiso et Liverpool. Université d'Angers, ESTHUA CARTA UMR ESO.33.
- JACQUOT.H.(2004). Origines, enjeux et encadrement juridique des politiques de renouvellement urbain. Droit et politiques de renouvellement urbain, Cahier du Gridauh n°10.7-18.
- ARAMA.Y,(Décembre 2007), Thèse de Doctorat d'État ; périurbanisation, métropolisation et mondialisation des villes ;l'exemple de Constantine, Université Mentouri de Constantine faculté ; des sciences de la terre de la géographie et de l'aménagement du territoire ; département architecture et urbanisme,291.
- ROUCHET H.(aout 2009).La requalification des noyaux d'habitat en milieu rural et urbain.Laboratoire de méthodologie de la géographie,ULG.p24.
- KRID N,(11/07/2012),mémoire de magistère sur le thème : renouvellement urbain d'un centre vetuste cas du centre originel d'el khroub, Universite mentouri constantine ; departement d'architecture et d'urbanisme,p176.
- BELAADI Brahim,(Juin 2010), Analyse critique de quelques approches des bidonvilles, El-Tawassol n°26,p18.
- POQUET G,(Juillet 2001), Démocratie de proximité et participation des habitants à la politique de la ville de la promiscuité des cages d'escalier a la reconnaissance du citoyen-

usager, Cahier de recherche n° 156, Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie,75p.

- NAIT-AMAR Nadr,(Octobre 2015), Thèse de doctorat es sciences L'habitat et l'habiter dans les bidonvilles de Constantine. Conditions et évolutions, Faculté des sciences de la terre, de la géographie et de l'aménagement du territoire, Université des frères Mentouri Constantine,325p
- Agence Française de Développement (novembre 2014), Intégrer les quartiers précaires aux villes : le défi de demain, Question De Développement Synthèse des études et recherches de l'AFD, Ferrari / elm ,4p.
- TOUTAIN.O ; consultant Gret et RACHMUHL V ; GRET (Janvier 2014), Evaluation et impact du Programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles au Maroc, Evaluation de l'AFD, EXPOST, Département de la Recherche : Division évaluation et capitalisation, 144p.
- Othmani, Marabout Nejda (2010) Etude des interactions maître d'œuvre-maître d'ouvrage dans un processus de conception architecturale. Masters thesis, Université Mohamed Khider - Biskra.
- R.Sidi Bouledienne , (2016), Bétonvilles cintre bidonvilles, cents ans de bidonvilles à Alger , APIC éditions , 314p.